

14007

LES GUIDES ECOFINANCE



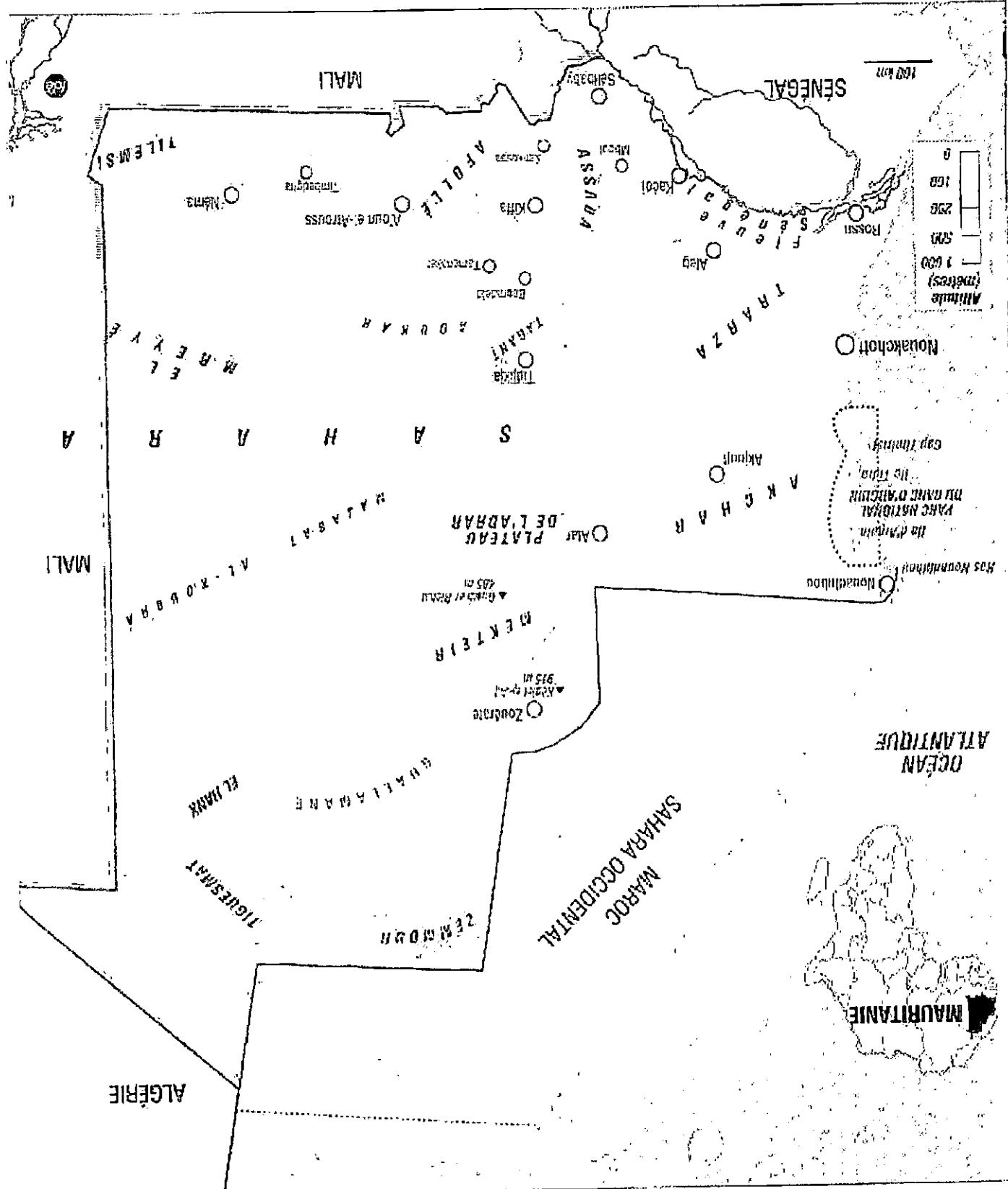
La Mauritanie

Le pays
et son avenir
économique

Ce guide économique est publié en supplément
au n°2304 de *Jeune Afrique/l'intelligent* du 6 au 12 mars 2005

Digitized by srujanika@gmail.com

2



LA MAURITANIE

LE PAYS ET SON AVENIR ÉCONOMIQUE

Direction:
Françoise SCHNAI.

Rédaction en chef:
SAMIR GHANIB

Collaborateurs :
DOMINIQUE MATHIEU
RENÉ GUYOMBERT
ANNIE ROUXE
VALERIE TROUW
Yves DELATOUR

Conseiller artistique:
Alain de BIASI

Rédaction graphique:
CHRISTOPHE CHAUVIN
STÉPHANIE CEFUZI
ZICOR HERVANDONREY

Révision:
NATHALIE BEBOUDJOU
PASCAL GUILLAUME
ALEXANDRA ROY

Éditeur:
CIDCOM
GROUPE JEUNE AFRIQUE

Président-directeur général:
BECHIR BEN YAHMED

Siège social:
57 bis, rue d'Autouillet
75016 Paris, France
Tél.: 01 44 30 19 60
Télécopieur: 01 44 30 19 80

© CIDCOM, 2005
Tous droits réservés.

8. La terre et les hommes

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- 8 Le pays en bref
- 9 Les institutions
- 12 Données sociales
- 12 Données économiques

14. Le passé et le présent

LE BILAN ÉCONOMIQUE

- 16 Tableau de bord
- 17 Agriculture et élevage
- 18 Pêche
- 19 Mines et énergie
- 19 Industries manufacturières
- 20 Tourisme
- 21 Finances publiques
- 21 Commerce extérieur

22. L'avenir

LA LIBERTÉ D'INVESTIR

- 24 La libéralisation
- 25 Les privatisations
- 27 Le privé et le public
- 30 Le secteur agricole
- 30 Le secteur industriel
- 31 Pétrole et gaz
- 32 Les services

34. Le cadre légal

COMMENT INVESTIR

- 36 Le code des investissements
- 37 Le régime des points francs
- 38 Le code minier
- 40 Le code des hydrocarbures
- 42 Le code des pêches

34. Où s'informer

EN SAVOIR PLUS

- 46 La Mauritanie par les livres
- 49 Contacts utiles
- 50 Diagnostic :
S'investir avant d'investir

Cartographie

- 2 Relief
- 22 Économie
- 44 Tourisme
- 51 Régions

Encadrés

- 10 Repères historiques
- 26 Trois bonnes raisons d'investir en Mauritanie
- 28 Aftout Es-Saheli : le plus grand projet mauritanien
- 33 Programmes et projets de développement en cours
- 48 De la vie dans le désert

La Mauritanie de 2003 n'a que peu de chose à voir avec celle de 1985. Cybercafés, téléphone mobile, services publics, identité plurielle, hommes d'affaires, avancées sociales, alphabétilisation accélérée, féminisation progressive des emplois-etc, démarin, pétrole et gaz :

Sans doute n'est-ce pas un hasard si ce premier culture biologique
connaît dans marques émergentes du continent arctique, à l'ère de
la mondialisation, concerne fin des pays dont le tissu économique, poli-
tique et social à le plus évolué depuis long ans. Lorsque là pour la pre-
mière fois, un tour de vent de sable, pose le pied en Malibutani en 1985
et fait, par la même occasion, la connaissance de celui qui en est l'auteur
le chef de l'Etat, Maouya Ondjalla-Taya, ce pays était encore
une nation nomade, l'eau, l'électricité et le téléphone y étaient des den-
rees aussi rares que les véhicules tout-traction, des dommadières passant
en plein cœur de Nouakchott et l'unique ordinateur du territoire se trou-
vait à l'ambassade de France. Le pays étoffait dès tribus et de la radi-
tion, jusqu'à ce qu'il réussisse fort à une fraction raciale entre les
composantes majoritaires et minoritaires parassiéni hybride qui
l'avent d'un pays que les casseroles annonaient sans cesse au bord de
l'implosion. La crise de 1989 avec le Sénégal, la première guerre du
Golfe, puis les débuts houés de la démocratisation semblent donner
l'impression à ceux qui partaient d'instabilité quantitative et de nature aussi
improbable que les villages dans le désert. Il fallait alors une bonne dose
d'optimisme pour prendre à la Mauritanie un futur qui ne soit pas une
impasse. Vingt ans plus tard, c'est pourtant ce qui s'est produit.

PLUS TARDE...



même si demeurent les *berqa* et les voiles dans lesquels se drapent les hommes et les femmes, même si l'on aime rien tant que les week-ends dans la *badia* (- campagne -) et le lait de chameau, on est fier d'être mauritanien, et c'est bien là l'essentiel. Car il n'en a pas toujours été ainsi. Il y a vingt ans, le Mauritanien se définissait avant tout par rapport aux autres : il était baasiste ou nassérien, proalgérien ou promarocain, arabe ou négro-africain. Désormais, une voie consensuelle a été adoptée par la quasi-totalité. Elle est libérale en économie, équilibrée en politique extérieure entre ces trois pôles d'influence que sont la France, les États-Unis et l'Espagne, et - dialoguiste - en politique intérieure. À cet égard, la tentative sanglante de coup d'Etat de juin 2003, menée par quelques officiers exaltés, et le verdict d'apaisement sur lequel s'est conclu, le 3 février 2005, leur procès, ont beaucoup fait pour renforcer la conscience nationale des Mauritaniens. Sur la base d'un « plus jamais ça » unanime et du rejet de toute alternance violente, pouvoir et opposition apprennent enfin à se parler.

Comment est-on passé de 1985 à 2005, du temps des commerçants aux poches de boubous gonflées de blasses d'ouguiyas à celui des *traders* pétroliers du champ offshore de Chinguetti ? De la politique sous la *khalma* (- tente -), lieu privilégié de tous les complots, à une démocratie « contrôlée », certes, mais participative ? Tous les Mauritaniens ont leur part dans cette *success-story*. Les hommes d'affaires qui ont su s'adapter et se moderniser. Les travailleurs, souvent immigrés, dont l'apport au décollage économique est indispensable. Les femmes qui démontrent chaque jour que machisme et développement sont incompatibles. La classe politique, y compris, bien sûr, l'opposition, qui a su quand il le fallait forcer la voie vers plus de liberté. Un homme, enfin et surtout, à qui, même s'il n'est pas politiquement correct de le faire, il convient ici de rendre ce qui lui est dû. Pour l'avoir rencontré, écouté, interrogé à maintes reprises depuis vingt ans, au cœur des tourmentes et des éclaircies, pendant les jours de braise et les jours de gloire, je puis témoigner que Maâouiya Ould Taya n'a jamais douté ni dévié de la voie qu'il s'était tracée. « Je veux réveiller le pays ou, plutôt, l'éveiller », m'avait-il dit lors de notre première rencontre, « si nous ne sommes pas prêts pour affronter le XXI^e siècle, alors nous disparaîtrons. » Vingt ans plus tard, le résultat est là. Qu'on le veuille ou non, sans ce président secret et déterminé, volontaire et modernisateur – fut-ce au forceps –, la Mauritanie ne serait pas ce qu'elle est devenue. ■



Peuple de haute lignée, sculpté par le désert et l'Islam, les nuits sahariennes sous la *khaïma* (« tente maure ») et une volonté légendaire d'être libre, le peuple mauritanien n'eut jamais, qu'effleuré par la domination étrangère. La fierté, ici, exigeait qu'on ne se courbe pas et qu'on choisisse le maquis des dunes infinies plutôt que l'asservissement colonial. De ce refus est née lentement, aussi prudemment que le pas d'une caravane, une véritable nation. Nation domino, en noir et blanc, nomade et paysanne à la fois, de Rosso et d'Atar, de la houe et de la *guemaa* (« cueillette-des-dattes »), dont la fragile synthèse tient souvent du miracle, toujours de la vigi-



lance, parfois de l'épreuve. C'est aux gens de foi, aux enfants de Théodore Monod, à tous ceux qui attendent d'être arrivés « là-bas », pour savoir ce qu'ils vont chercher, qu'est destinée cette « invitation au voyage ». Ils y découvriront des merveilles secrètes, des beautés inouïes, une hospitalité unique. Ils y verront un État glisser dans la modernité sans abdiquer son âme. Ils poseront leur regard dans les yeux d'un peuple où les hommes ont des semelles de vent. Et ils ne seront plus tout à fait les mêmes.

Extrait de *La Mauritanie aujourd'hui*, éd. Jaguar (voir page 46).

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le pays en bref

POSITION. La République Islamique de Mauritanie (RIM) est située à l'ouest de l'Afrique du Nord, entre les 15° et 23° de latitude nord et les 5° et 17° de longitude ouest. Elle est limitée au nord par le Sahara occidental (Maroc), au nord-est par l'Algérie, à l'est et au sud-est par le Mali, au sud-ouest par le Sénégal, et à l'ouest par l'océan Atlantique. Ses frontières sont longues de 5 828 km au total: 2 237 km avec le Mali, 1 561 km avec le Sahara occidental (Maroc), 813 km avec le Sénégal, 464 km avec l'Algérie et 754 km avec la mer.

SUPERFICIE. La RIM s'étend sur 1030 700 km². Elle se classe au 11^e rang africain et au 38^e rang mondial par sa superficie terrestre. Elle est, par exemple, un peu plus grande que l'Egypte ou le Nigeria, cinq fois plus grande que la France métropolitaine et moitié moins grande que l'Algérie. Son littoral de 754 km lui donne une immense zone maritime territoriale (12 milles marins) de 17 000 km² et une zone économique exclusive (200 milles marins) de 280 000 km².

GÉOGRAPHIE. Le désert couvre la majorité partie du pays. L'eau est rare, les terres arables représentant à peine 1 % de la superficie. La Mauritanie dispose de la rive nord du fleuve Sénégal (cultures de décrue et cultures pluviales), de plusieurs lacs, notamment ceux d'Aleg et de Rkiz, de plusieurs oasis, en particulier autour de la ville d'Atar, de Tidjikja, de Tichit et de Killa, et d'importantes salines au nord de Nouakchott, notamment Sébkhet Te-n-Dghamcha (- 5 m au-dessous du niveau de la mer). La zone sahélienne s'étend d'est en ouest le long du fleuve Sénégal. Les massifs montagneux dominent le nord et le centre, notamment ceux du Tagant (300 à 600 m) autour de Tidjikja, et ceux de l'Adrar où l'on trouve le point culminant, Kéder ej-Jill (915 m), près de Fdérlik.

CLIMAT. Variable en fonction des zones, il est généralement sec et chaud (les températures dépassent souvent les 40 °C, sauf en janvier-février). Il est saharien au nord et à l'est, sahélien au sud-ouest, et relativement doux le long du littoral. La saison touristique dans le désert s'étend d'octobre à fin avril (climat agréable).

POPULATION. La population résidante est estimée à près de 3 millions d'habitants en 2005. Selon le dernier recensement général effectué entre novembre 2000 et avril 2001, la population s'élevait à 2 508 159 habitants, dont 95 % de sédentaires et 5 % de nomades. Le taux de croissance démographique est tombé à 2,4 % en

NAISSANCE D'UN PAYS
Après cinquante-cinq ans de colonisation française (1903-1958), les Mauritaniens ont voté massivement pour l'indépendance. Le 5 mars 1958 est posée la première pierre de la capitale, Nouakchott. La République Islamique de Mauritanie est créée le 28 novembre 1960. Après deux années d'autonomie interne, l'indépendance totale est proclamée le 28 novembre 1960.

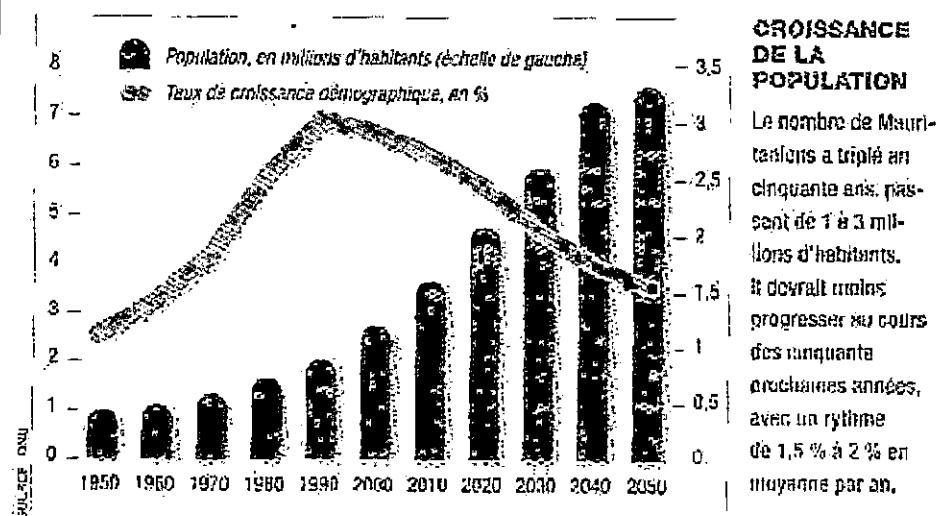
LA POPULATION ET LES INSTITUTIONS

moyenne annuelle entre 1988 et 2000. Ce taux est inférieur aux estimations des Nations unies pour la période 2000-2005 (2,9 %). Les projections à long terme varient de 7,5 millions d'habitants en 2050 (Nations unies) à 8,6 millions (US Census Bureau, États-Unis). La population active est estimée à 775 000 personnes âgées de 10 ans et plus, selon le recensement de 2001. Le taux de chômage était de 19,1 %.

Les institutions

POUVOIR EXÉCUTIF. Il est assumé par le président de la République, la plus haute instance de l'État. Il est le chef du gouvernement et le chef des forces armées. Nommé par décret, le Premier ministre dirige et coordonne l'action du gouvernement. La Mauritanie a connu, depuis l'indépendance en 1960, trois systèmes de gouvernement : un système dominé par le parti unique (sous le règne de Mokhtar Ould Daddah, 1961-1978), des régimes militaires instables (1978-1984) et, enfin, un système fondé sur une Constitution démocratique. Le colonel Maamouna Ould Sid'Ahmed Taya a instauré, après avoir stabilisé le pays (1984-1991), un régime pluraliste régi par une nouvelle Constitution (promulguée le 20 juillet 1991). Le président est élu pour un mandat renouvelable sans limitation de six ans. Ould Taya a été ainsi réélu le 7 novembre 2003 avec 67,02 % des suffrages.

INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES. Le pouvoir législatif est assuré par l'Assemblée nationale (81 élus) et par le Sénat (56 élus). D'autres institutions contribuent au bon fonctionnement de la République, notamment la Cour des comptes, le Conseil constitutionnel, le Conseil économique et social, le médiateur de la République, le Haut Conseil islamique et la Haute Cour de justice. Élu en octobre 2001 pour un mandat de cinq ans, l'Assemblée nationale est composée de 64 élus du parti présidentiel (79 % des sièges) et de 17 élus de six partis de l'opposition.



CROISSANCE DE LA POPULATION

Le nombre de Mauritaniens a triplé au cinquante ans, passant de 1 à 3 millions d'habitants. Il devrait moins progresser au cours des vingtaines années, avec un rythme de 1,5 % à 2 % en moyenne par an.

REPÈRES HISTORIQUES



Le chantier de la construction de Nouakchott démarre le 5 mars 1958. Depuis, la capitale n'a cessé de s'etendre et de se peopler.



MOKHTAR OULD DADDAH
Président de la République de 1961 à 1978.

1855 La France occupe la rive mauritanienne du fleuve Sénégal, début de la colonisation et de la résistance.

1895 Création de l'Afrique-Occidentale française (AOF), avec Saint-Louis (Sénégal) pour capitale.

1957 De Gaulle se rend à Aïur. Premières élections locales. Mokhtar Ould Daddah est élu vice-président du Conseil de gouvernement local.

1958 Le roi du Maroc, Mohammed V, s'oppose à l'indépendance annoncée de la Mauritanie, qu'il considère partie intégrante du Maroc (26 février). Mais sa déclaration reste sans effet. La première pierre de la future capitale de la Mauritanie, Nouakchott, est posée le 5 mars. L'indépendance est massivement autorisée lors du référendum organisé par la France (28 septembre) : la Mauritanie devient un État autonome au sein de la Communauté française qui remplace l'Union française. Fondation de la République islamique de Mauritanie (28 novembre).

1959 Instauration d'un régime parlementaire. Victoire du Parti du regroupement mauritanien (nouveau parti issu de la fusion de l'UPM et d'autres mouvements). Mokhtar Ould Daddah devient Premier ministre (17 mai).

1960 Proclamation de l'indépendance totale (28 novembre).

1961 Adoption d'une nouvelle Constitution (régime présidentiel). Mokhtar Ould Daddah, candidat d'unanimité nationale, est élu, le 20 août, à la tête de l'État pour un mandat de cinq ans renouvelable. Création du Parti du peuple mauritanien (PPM).

1963 La Mauritanie renonce à la subvention budgétaire de la France.

1965 Abolition du multipartisme, le PPM devient un parti unique.

1966 L'arabisation totale de l'enseignement est contestée. Agitation sociale et étudiante.

1969 Le Maroc reconnaît la Mauritanie.

1971 Grève générale à la Mifermia.

1973 La Mauritanie quitte la zone franc et bat sa propre monnaie (ouguiya).

1974 Nationalisation de la Mifermia, remplacée par la Société nationale industrielle et minière (Snim).



MAAOUYA
OULD TAYA
Président
de la République
depuis 1984.

1975 L'Espagne céda le Sahara occidental au Maroc (2/3) et à la Mauritanie (1/3). Début des attaques du Front Polisario, qui réclame l'indépendance de ce territoire.

1976 La Mauritanie prend possession de la région de Dakhla (la partie qui lui revient du Sahara occidental). Intensification des attaques du Front Polisario contre l'armée mauritanienne.

1978 Coup d'Etat contre Mokhtar Ould Daddah et instauration d'un régime militaire (10 juillet). Accord de cessez-le-feu avec le Polisario (octobre). Instabilité à la tête de l'Etat.

1979 La Mauritanie renonce à sa part dans le Sahara occidental (5 août).

1980 Abolition de l'esclavage (5 juillet).
1984 La Mauritanie reconnaît officiellement la République arabe sahraouie démocratique (RASD) fondée par le Front Polisario (27 février). Nouveau coup d'Etat militaire et accession au pouvoir du colonel Maaouya Ould Sid Ahmed Taya (12 décembre).

1985 Accord sur le tracé des frontières avec l'Algérie.

1986 Affrontements sanglants entre Sénégalais et Mauritaniens. Fermeture des frontières et rupture des relations diplomatiques entre les deux pays.

1987 Promulgation d'une Constitution démocratique et libérale (20 juillet), après son adoption par référendum (12 juillet). Nouvelles lois instaurant le multipartisme et la liberté de la presse.

1992 Premières élections pluralistes. Ould Taya est élu avec 62,65 % des suffrages (24 janvier) pour un mandat renouvelable de six ans. Réconciliation avec le Sénégal.

1993 Libéralisation de l'économie.

1997 Réélection de Ould Taya avec 90,25 % des voix.

2001 Première découverte pétrolière offshore, au large de Nouakchott (13 mai). Retour au pays de Mokhtar Ould Daddah après vingt-trois ans d'exil (17 juillet).

2003 Echec d'une tentative de coup d'Etat (8-9 juin). Décès de Mokhtar Ould Daddah (15 octobre). Réélection de Ould Taya avec 67,02 % des voix (7 novembre).

2004 Première concession d'exploitation pétrolière (janvier). Ouverture du procès des putschistes de juin 2003 à Quad Naga (21 novembre).

2005 Le salaire mensuel minimum est quintuplé (17 janvier); il passe de 4312 à 21 000 ougulyas (de 15 à 75 dollars). Verdict clément dans le procès des putschistes (3 février).

Données sociales

PEUPLEMENT. La Mauritanie est une société multiethnique avec des habitants de diverses origines: Maures (Arabes, Berbères), Africains subsahariens (à dominante sénégalaise). Ce qui n'a pas manqué de poser quelques problèmes, parfois dramatiques, tout au long de l'histoire du pays. Mais le métissage social (éstimé à 40 % de la population) semble gagner du terrain à la faveur d'une accélération du développement économique, d'une lutte plus intense contre l'analphabétisme et la pauvreté, de l'amélioration du niveau de vie et de l'émergence d'une véritable classe moyenne.

LANGUES ET RELIGION. L'arabe est la langue officielle et du travail. Autres: français (deuxième langue de travail d'usage courant), hassaniya (dialecte arabo-berbère parlé par la majorité de la population), wolof, soninké, fulfulé. L'islam, pratiqué par tous, est la religion officielle de l'Etat (selon la Constitution, le chef de l'Etat doit être musulman).

DÉMOGRAPHIE. Avec un taux de natalité de 4,2 % et un taux de mortalité de 1,3 %, la croissance naturelle est de 2,9 % par an selon l'estimation des Nations unies (elle est de 2,4 % selon l'Office national de la statistique). Elle est plus forte qu'en Afrique occidentale (2,6 %) et en Afrique du Nord (1,9 %). Le taux de fécondité demeure élevé (5,8 enfants en moyenne par femme), comme le sont les taux de mortalité infantile (9,7 % pour les enfants âgés de moins de 1 an et 15 % pour les enfants âgés de 1 à moins de 5 ans). L'espérance de vie à la naissance est ainsi réduite à 51 ans pour les hommes et à 54 ans pour les femmes.

URBANISATION. Le pays possède l'une des plus faibles densités au monde avec une moyenne de 3 habitants au km², autant que la Libye ou le Canada, mais quinze fois moins que la moyenne mondiale. En raison des grandes étendues désertiques, la population est fortement concentrée dans les villes (62 %, contre une moyenne de 42 % en Afrique de l'Ouest et de 50 % en Afrique du Nord). La population citadine progresse deux fois plus vite que la croissance démographique (+ 5,1 % par an). Cette croissance génère une forte demande en logements et en services de base.

Naissance d'une capitale

Créée en 1957, la capitale Nouakchott est aujourd'hui une ville tentaculaire. Elle attire plus du quart de la population nationale: environ 800 000 habitants, une augmentation de 40 % en quatre ans. Les beaux quartiers résidentiels poussent au nord (E-Nord, Tervragh Zeïna, Ksar) tandis que les quartiers populaires progressent au sud (Arabit, Toujournine, El Idina, Riyad). Deuxième ville du pays, Nouadhibou abrite près de 100 000 habitants.

Données économiques

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT. Il est estimé à 326 milliards d'ouguiyas en 2004 selon le FMI, soit 1,3 milliard de dollars (au taux de change moyen de 1 dollar pour 260 ouguiyas). Ce qui donne un taux de croissance économique réel de 4,9 % en 2004 par rapport à 2003, contre 3,3 % en 2002 et 4 % en 2001. Le PIB par habitant a atteint 450 dollars en 2004, contre 350 dollars en 2001. Il classe la Mauritanie au 176^e rang mondial, aux côtés du Soudan ou du Pakistan, juste derrière le Sénégal (550 dollars), mais loin devant le Kenya, le Mali, le Ghana ou le Niger. Rapporté au niveau des prix locaux, le revenu par tête de la Mauritanie s'élève à 2 100 dollars à parité de pouvoir d'achat égal.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN. Selon le dernier classement du Programme des Nations unies pour le développement, l'indicateur de développement hu-

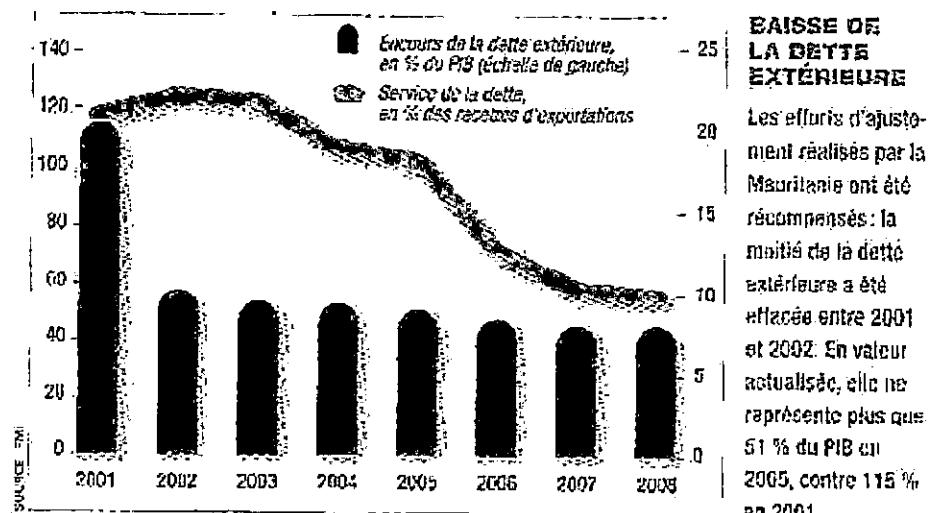
main (IDH) de la Mauritanie est de 0,465 (la note parfaite étant de 1). C'est exactement la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Elle est en deçà de la moyenne des pays arabes (0,651). Cet indicateur composite tient compte de plusieurs éléments importants : l'espérance de vie, l'alphabétisation, la scolarisation et le revenu monétaire. La Mauritanie se classe au 152^e rang mondial (sur 177). Elle fait partie d'un groupe de trente-six pays dits « à faible développement humain ». Son score est meilleur que ceux du Sénégal (0,437), de la Côte d'Ivoire (0,399) ou du Mali (0,326).

BALANCE COMMERCIALE. Les exportations de marchandises sont estimées à près de 400 millions de dollars en 2005, dont 57 % sont assurées par le minerai de fer (10 à 11 millions de tonnes vendues chaque année) et 38 % par les poissons (non compris les recettes au titre des licences de pêche évaluées à 85 millions de dollars). Ces deux produits représentent 95 % des exportations. Le tableau changera complètement à partir de 2006 avec le démarquage de l'exploitation pétrolière qui, en année pleine, devrait procurer 190 millions de dollars en 2006 et 315 millions en 2007. De déficitaire (145 millions de dollars prévus en 2005), la balance commerciale deviendrait excédentaire : 80 millions de dollars en 2006 et 180 millions en 2007.

DETTE EXTÉRIEURE. La Mauritanie bénéficie depuis juin 2002 de l'Initiative de réduction de la dette extérieure. Après un long processus de préparation, les institutions financières internationales et les pays membres du Club de Paris lui ont accordé une remise globale du service de dette de 1,1 milliard de dollars sur une vingtaine d'années, soit 50 % de la valeur actualisée de la dette. Le service de la dette a ainsi été ramené de 88 millions de dollars en 1998 (année de référence) à 35 millions de dollars en 2003. Ce qui a absorbé seulement 15 % des recettes courantes en devises, contre 36 % en 1998. Ce ratio va encore diminuer (8 % en 2007). Ces économies budgétaires sont réorientées vers le financement des programmes de lutte contre la pauvreté (voir page 30).

BOOM DE LA CROISSANCE

L'économie a progressé au rythme moyen de 2,4 % par an au cours des années 1983-1992. Le taux est passé à 4,2 % entre 1993 et 2001 et devrait atteindre 6,7 % entre 2003 et 2007. Ce qui permet une nette amélioration du revenu par habitant de 0 % pour la période 1983-1992 à + 2,1 % par an pour 1993-2003, et + 4,8 % pour 2004-2007. Conséquence immédiate, le salaire minimum a été multiplié par cinq le 17 janvier 2005, passant de 4 300 à 21 000 ouguiyans (de 15 à 75 dollars).



Le train minéralier
le plus long du monde
fait la navette entre
Zouerate et Nouadhibou.

LE PASSÉ & LE PRÉSENT



grand réveil en 1991-1992:

L'Etat mauritanien comprend qu'il doit se désengager des activités marchandes agricoles, industrielles, financières et commerciales. En même temps, les hommes d'affaires, qui ont bâti leur fortune sur le négoce ou la pêche, cherchent à se diversifier. Ils donnent à leurs enfants les moyens d'investir dans d'autres secteurs. Ce tournant libéral s'est fait à pas de géant, sans hésitation. Aujourd'hui, l'investissement privé est libre, le système de change flexible, la concurrence rude.

Le mot qui revient le plus souvent dans la bouche des responsables politiques est « valoriser ». Valoriser toutes les potentialités du pays, les ressources humaines (lutte contre l'analphabétisme, lutte contre la pauvreté), les ressources de la pêche (débarquement des captures, transformation locale), les nombreuses richesses du sous-sol (le minéral de fer, les hydrocarbures, les métaux précieux), le tourisme balnéaire, culturel et écologique, et même les ressources du désert (voyages d'aventure). Sans oublier, bien sûr, l'agriculture et l'élevage.

LE BILAN ÉCONOMIQUE

Tableau de bord

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT. L'économie mauritanienne a mis vingt-cinq ans (1960-1985) pour franchir le cap des 50 milliards d'ouguiyas (total cumulé des valeurs ajoutées de l'agriculture, de l'industrie et des services). Certes, le PIB a été multiplié par dix au cours de cette période de création d'un état indépendant. Mais le manque cruel d'infrastructures, de ressources humaines et de moyens financiers a trop longtemps empêché l'économie de décoller. Il a fallu dix ans pour récupérer le véritable pouvoir économique : l'émission de la monnaie (l'ouguiya a remplacé le franc CFA en 1973) et l'exploitation minière (le fer en 1974). Les vingt ans qui ont suivi (1984-2004) ont permis, grâce à la libéralisation de l'économie et à la stabilité politique, de passer de 50 milliards à près de 350 milliards. Exprimé en dollars courants, le PIB a progressé de 90 millions de dollars en 1960 à 1 250 millions en 2004. La barre du milliard de dollars a été franchie en 1986.

TAUX DE CROISSANCE. En termes réels, c'est-à-dire à prix constants, la croissance économique a été chronique jusqu'en 1984, enchaînant les très bonnes performances (+ 16 % en 1961, + 28 % en 1964, + 12 % en 1970) et les très mauvaises (- 2 % en 1965, - 4 % en 1973, - 5 % en 1975, - 2 % en 1977, - 3 % en 1984). Cette évolution en dents de scie ne permettait pas d'attirer les investisseurs. Depuis 1985, ce n'est plus le cas. La croissance, toujours positive à l'exception de l'année de la guerre du Golfe (1990), a été stabilisée : de 4 % à 5 % en moyenne par an.

REVENU PAR HABITANT. Il y a deux façons de regarder le revenu annuel par habitant (la valeur déclarée de la production, à ne pas confondre avec le salaire). Celle qui s'exprime en monnaie courante (en dollars, par exemple) et celle qui s'exprime en termes de pouvoir d'achat (ce que 1 dollar permet d'acheter en produits locaux). La première donne une vision purement monétaire : le PIB par tête est passé de 100 dollars à 150 dollars entre 1960 et 2004 (avec une pointe à 360 dollars en 1989), ce qui situe la productivité moyenne du Mauritanien à un niveau similaire à celui de l'Afrique subsaharienne, mais trois fois inférieur à celui du Marocain, par exemple. L'autre manière, beaucoup plus significative, permet de mesurer l'évolution générale du niveau de vie : calculé en dollars PPA (parité de pouvoir d'achat), le PIB par tête a été multiplié par dixze-

TAUX DE CHANGE
Au moment de son lancement le 29 juin 1973, l'ouguiya (UM) valait 5 F CFA, soit 1 dollar pour 50 UM. Les taux de change en vigueur en février 2005 sont de 1 dollar pour 260 UM et 1 euro pour 340 UM. Une nouvelle série de billets (2 600, 1 000, 500, 200 et 100 UM) a été mise en circulation au début de 2005. Elle remplace la série de 1974.

entre 1960 et 2004, passant de 180 à 2100 dollars PPA. La Mauritanie se situe alors largement au-dessus de la moyenne subsaharienne (1800 dollars PPA), et l'écart avec son voisin du Nord diminue de moitié.

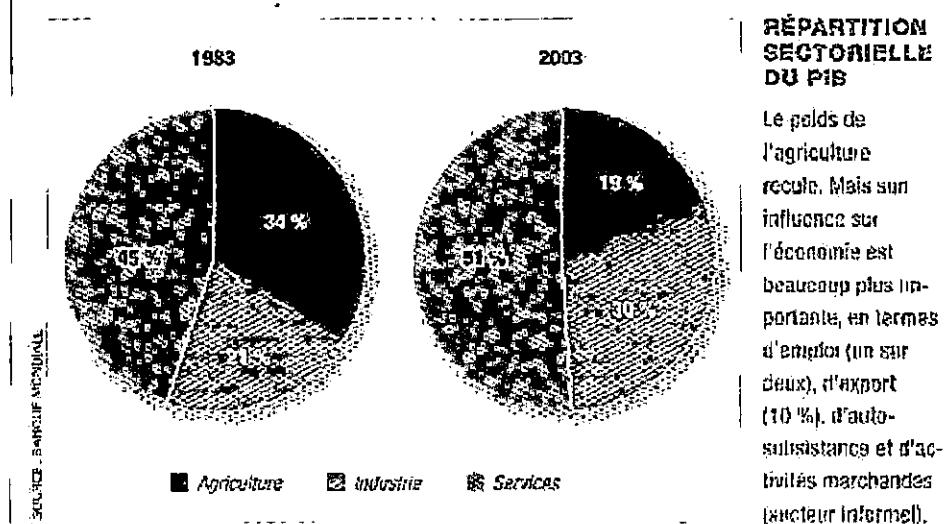
Agriculture et élevage

PRODUCTION. L'agriculture assure le cinquième du Produit intérieur brut et emploie plus de la moitié de la population active (plus de 650 000 personnes, selon la FAO). Le manque de pluie, de moyens matériels et de procédures modernes expliquent la faiblesse des rendements agricoles. Le pays dispose de 500 000 ha de terres arables et de 50 000 ha de pâturages irrigués. Même faible, ce potentiel n'est pas toujours exploité à plein régime. Six types de cultures sont pratiquées : les cultures pluviales (diéti), qui procurent en moyenne le tiers de la production céréalière, couvrent des superficies variabiles (30 000 à 290 000 ha selon les années) ; les cultures de bas fonds (également pluviales) ; les cultures de crue du fleuve Sénégal (walo) et de décrue (150 000 ha) ; les cultures irriguées (dans les oasis et la vallée du fleuve).

CHEPTEL. La Mauritanie possède le plus important cheptel de l'Afrique de l'Ouest avec près de 1,5 unité de bétail tropical par habitant (1 hab = 250 kg de poids vif). Mais cet élevage traditionnel (transhumance et nomadisme) souffre du manque de pâtures et de l'exportation sur pied vers les pays voisins (près de 400 000 têtes par an). Il se compose d'environ 5,2 millions d'ovins, 3,5 millions de caprins, 1,5 million de bovins et 1,2 million de camélidés (dromadaires). Un élevage commercial se développe dans la région de Rosso et de Nouakchott : celui des chameaux laitiers. Selon une étude de la Mission économique française en Mauritanie (juin 2004), le tiers de la population se consacre, à temps plein ou partiel, à l'élevage. Ce secteur génère près de 70 % de la valeur ajoutée du secteur rural et contribue à hauteur de 15 % à la formation du PIB.

DÉFICIT ALIMENTAIRE

La production locale de céréales couvre à peine 16 % des besoins : 80 000 tonnes (riz, mil, sorgho et maïs) pendant la campagne 2002-2003, contre 140 000 t en 1999-2000. Les stocks sont faibles (50 000 t). D'où le rôle crucial des importations (300 000 t par an) et des aides extérieures (80 000 à 100 000 t). À cela s'ajoutent les déficiences en légumineuses (8 000 t) et en huile (4 000 t).



Pêche

POTENTIEL. Avec ses 751 km de côtes et ses 200 milles marins de zone économique exclusive (près de 280 000 km²), la Mauritanie dispose d'un formidable potentiel halieutique. Son exploitation a fait l'objet d'une stratégie de développement et de préservation des ressources: gestion rationnelle des licences de pêche, repos biologique obligatoire (deux mois par an, septembre et octobre), formation des artisans, construction d'infrastructures portuaires à même d'attirer les navires en les incitant à débarquer leurs captures plutôt qu'à les exporter directement. Les accords multilatéraux (Union européenne) et bilatéraux (notamment avec la Russie, l'Ukraine, le Japon et la Chine) comportent des volets importants sur l'assistance technique et les équipements.

POIDS ÉCONOMIQUE. Le secteur de la pêche occupe environ 35 000 personnes (ce qui est peu), mais procure plus de la moitié (55 %) des recettes en devises, près du tiers des recettes budgétaires et de 10,4 % à 12 % du Produit Intérieur Brut. Avec environ 250 millions de dollars par an (exportations de poissons et licences), la pêche dépasse de loin le secteur minier (le fer rapporte en moyenne 200 millions de dollars par an). La production industrielle est dominée par la pêche pélagique (85 % du total), dont l'essentiel (90 %) est exporté directement.

PRODUCTION. Les captures sont estimées à 640 000 tonnes en 2003, contre 670 000 tonnes en 2002, soit moins de la moitié du potentiel (1,3 million de tonnes pour les espèces de fond). La pêche industrielle (400 à 450 bateaux) représente près de 615 000 tonnes en 2003, dont 310 000 t pour les espèces pélagiques (thon, sardinelle, sardine, chinchard), 40 000 t pour les céphalopodes (poulpe, seiche, calamari), 55 000 t pour les démersaux et poissons à écailles (daurade, mérou, merlu, sole) et 10 000 t pour les crustacés (crevette, langouste, crabes). La pêche artisanale produit 25 000 à 30 000 t par an. Les exportations de la pêche industrielle enregistrées par le pays ont atteint 100 000 tonnes en 2003 et ont rapporté 35,1 milliards d'ouguiyas. Exportateur unique de poissons congelés, la Société mauritanienne de commercialisation de poissons (SMCP) écoule 40 000 à 50 000 tonnes par an.

L'ACCORD AVEC L'UNION EUROPÉENNE

D'une durée de cinq ans renouvelable après négociation, l'accord en vigueur avec l'UE est valable jusqu'au 31 juillet 2006. En contrepartie de l'autorisation de pêche accordée aux bateaux européens, l'UE verse une redevance annuelle de 66 millions d'euros par an (environ 112 millions de dollars en 2005), une augmentation de 50 % par rapport à l'accord précédent.

Mines et énergie

FER. La Mauritanie possède plusieurs « montagnes de fer » autour de Zouerate. Exploitées depuis 1963, les réserves prouvées restantes sont estimées à 200 millions de tonnes pour le minerai à haute teneur en fer (60 % à 68 %) et 660 millions de tonnes pour le minerai à faible teneur (36 % à 40 %). En quarante ans d'extraction, la Mauritanie a produit près de 400 millions de tonnes. La production annuelle varie entre 10 et 11 millions de tonnes, pour une capacité de 12 millions de t. Entièrement exportée, elle a rapporté près de 225 millions de dollars en 2003. Mais les recettes fluctuent beaucoup en fonction des cours internationaux (180 millions de dollars en 2001).

AUTRES RESSOURCES. L'ensemble des permis d'exploration et de recherche couvre une superficie de 700 000 km². Le potentiel est presque sans limite. Les premières concrétisations – à partir de 2005 – concernent les hydrocarbures (gisement offshore de Chinguetti au rythme de 75 000 barils/jour) et l'or (reprise de l'exploitation des mines d'Akjoujt) au rythme de 4 tonnes/an. Les autres réserves, en cours de réévaluation, portent notamment sur le cuivre (Akjoujt), le diamant et le sel gemme. Celles du phosphate (Boufal, au sud d'Aleg) sont estimées à 160 millions de tonnes.

ÉNERGIE. La consommation globale est estimée à 550 000 m³ par an en 2004 (l'équivalent de 3,5 millions de barils de pétrole). L'électricité est produite par de petites centrales thermiques ainsi que par le barrage hydroélectrique sous-régional de Manantali (sur le fleuve du Sénégal). La consommation d'électricité s'élève selon la société nationale Somelec à 520 millions de kWh en 2004.

YAOURT ET LAIT DE CHAMELLE

Tivaski est une entreprise plurielle dans l'industrie laitière mauritanienne voire mondiale. Créeé en 1998 par une femme d'affaires française, Nancy Abdellah Rabahane, Tivaski a innové dans la collecte du lait de chameau et la production d'une gamme variée de lait pasteurisé (chamelle et vache), de yaourts, de crème fraîche et de fromage frais. L'usine emploie près de 200 ouvriers et traite, en moyenne, 20 000 litres par jour.

Industries manufacturières

VALEUR AJOUTÉE. Le secteur formel industriel représente près de 10 % du Produit intérieur brut, soit le tiers de l'ensemble du secteur industriel. La Mauritanie compte environ une centaine d'entreprises manufacturières employant au total près 2 000 ouvriers, environ 250 boulangeries (3 000 ouvriers) et une centaine de menuiseries (500 ouvriers).

ACTIVITÉS. Les industries alimentaires très diversifiées – farine, pâtes, couscous, biscuits, boissons gazeuses, eaux minérales, yaourts et autres produits laitiers; riz (déorticage), huiles, poissons – assurent le tiers de la valeur ajoutée du secteur. Elles sont concentrées dans et autour de la capitale Nouakchott (soixante unités industrielles). Autres industries importantes : ciment, plâtre et autres matériaux de construction, métallurgie, plastique, emballage, cosmétique, peintures et vernis, pirogues de pêche, confection et artisanat (peaux, cuirs, perles).



POISSONS ET VALEUR AJOUTÉE

La majeure partie des poissons capturés est exportée directement. Le gouvernement encourage le débarquement et la valorisation locale. L'industrie de la pêche ne contribue qu'à hauteur de 6 % du PIB.

Tourisme

CROISSANCE. Le secteur touristique progresse au rythme de 20 % par an depuis le lancement du premier voyage organisé en 1996. Le nombre de visiteurs arrivant par charters est passé de 1 500 en 1996 à 8 900 en 2002-2003 et 11 000 en 2003-2004 (la saison commence en octobre et se termine fin avril). Le nombre des autres touristes (en voyages d'affaires et en circuits individuels en provenance surtout du Sénégal) est estimé à 52 000 en 2001. Mais si son poids est encore négligeable en termes de contribution au Produit intérieur brut, les retombées économiques locales sont importantes: développement des activités de services (agences de voyages, sociétés de transport en avia, hébergement, restauration, animation) et forte intégration avec la population. Exemple, les prestataires de médiocrité ont encaissé de la part d'un seul tour-opérateur - Somaser (filiale de la Sniim) - 13 millions d'ouguiyas au cours de la saison 2002-2003. Autant a été versé aux propriétaires des auberges.

INFRASTRUCTURES. La réalisation de plusieurs nouvelles infrastructures (hébergements, routes) permet de faciliter l'accès à des sites culturels et écologiques de toute beauté, notamment dans la région de l'Adrar (Aïdar, Oualadane et Chinguetti), dans le Tagant (Tichit) et le Hodh ech-Chargui (Nema, Oualata) et l'Inchal (parc national du Banc d'Arguin). La Maamorte dispose d'une capacité de près de 7 000 lits contre 1 410 en 1991. Le secteur emploie près de 4 000 personnes à temps plein et environ 15 000 saisonniers.

CIRCUITS. L'unique désert maure de la planète offre des conditions de séjour extrêmement paisibles. Le « désert-aventure » et le « désert-culture » sont les principaux atouts pour les touristes européens et américains. C'est un tourisme à la fois écologique et culturel. Des villes et des bibliothèques font partie du patrimoine universel mondial et sont, de ce fait, protégées contre toute exploitation dévastatrice.

Finances publiques

RECETTES. Les recettes budgétaires sont estimées à 100 milliards d'ouguiyas en 2005, soit environ 30 % du Produit intérieur brut, selon les derniers chiffres du FMI. Elles sont financées à hauteur de 50 % par la fiscalité directe, 46 % par les impôts directs et 4 % par des dons extérieurs. Les impôts directs sur les revenus et les bénéfices procurent 15 milliards d'ouguiyas (2 milliards de plus qu'en 2004) et les taxes (TVA) sur les biens et services 28 milliards (+ 3 milliards). Les licences de pêche rapportent 35 milliards d'ouguiyas, six fois plus que les bénéfices versés par les entreprises publiques. Les royalties pétrolières devraient changer la donne à partir de 2006 (10 milliards d'ouguiyas prévus) et, surtout, à partir de 2007 (16 milliards).

DÉPENSES. 110 milliards d'ouguiyas sont programmés en 2005, 10 milliards de plus qu'en 2001. Les dépenses de fonctionnement en absorbent les deux tiers

(67 milliards, dont 16 milliards pour les salaires), et celles d'équipement, le reste (43 milliards). Le gouvernement consacre 12 % de son budget aux dépenses sociales (éducation, santé, lutte contre la pauvreté), en hausse sensible depuis 2000 (+ 3%). Le déficit budgétaire demeure sous contrôle (2 % à 3 % du PIB), en attendant la manne pétrolière (léger excédent à partir de 2008).

Commerce extérieur

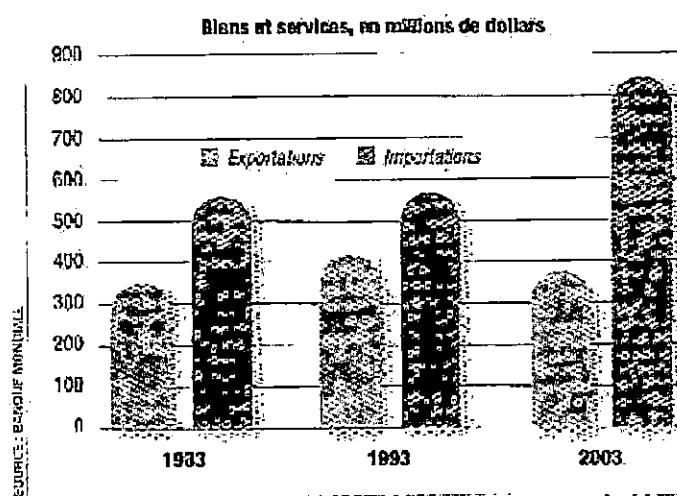
PROGRAMME 2002-2005

Le Programme d'investissements publics (PIP), conforme aux accords avec le FMI et la Banque mondiale, permet de financer les projets et programmes prioritaires arrêtés dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSI P). Pour la période 2002-2005, l'enveloppe du PIP se chiffre à 247 milliards d'ouguiyas, soit près de 950 millions de dollars, hors programme propre de la Snim (355 millions de dollars).

EXPORTATIONS. Les ventes de marchandises ont triplé en dix ans, passant de 35 milliards d'ouguiyas en 1990 à près de 100 milliards en 2003 (388 millions de dollars). Mais le contenu n'a pas varié : le fer (surtout à l'état de minerai et au peu sous forme de concentrés) et les poissons (saufs et surtout congelés) assurent plus de 95 % des exportations, le reste est constitué de produits alimentaires. Le bétail vendu sur pied n'est pas totalement comptabilisé.

IMPORTATIONS. Les achats de marchandises ont également triplé dans un même ordre de grandeur que les ventes, de 31 milliards d'ouguiyas à 95 milliards. Les produits alimentaires (sucre, thé, blé, farine, riz) représentent 36 % des achats en 1990 (529 millions de dollars, selon l'OMC), les combustibles 16 %, les machines 11 %, les pièces détachées automobiles et autres matériels de transport 11 %, le fer et l'acier 4 %, les produits chimiques 4 %, les textiles 2 % et les produits divers 16 %.

PARTENAIRES. L'Union européenne achète, bon an mal an, 65 % à 75 % des exportations mauritanIennes, avec des parts variables pour la France (premier client avec 14 % à 20 %), suivie ou précédée selon les années par l'Italie, l'Espagne, la Belgique et l'Allemagne (10 % à 15 % chacun). Côté importations, le principal fournisseur est l'UE (55 % à 65 %). La France arrive en tête, mais sa position est en baisse (18 % en 2002, contre 33 % en 2000), talonnée par le Japon (15 % en 2002, 3 % en 2000) et l'Italie (14 % en 2002, contre 2 %).



BIENS ET SERVICES

En dix ans, les échanges de biens et services n'ont pas beaucoup varié : 350 à 400 millions de dollars par an à l'export contre 550 à 600 millions à l'import. Le boom de 2003 s'explique par l'exploration pétrolière.

CARTE ÉCONOMIQUE

Agriculture

- Elevage nomade
- Culture sous pluie (rizière, mil, sorgho)
- Culture de décrue (riz, sorgho, mil, maïs blé, patates douces)
- Oasis importante
- Zone désertique
- Pêche industrielle
- Pêche traditionnelle
- Ovins
- Bovins
- Camélidés

Port de commerce

Industries

- Conservance de poissons
- Alimentaire
- Textile Tannage
- Matières plastiques
- Cimenterie
- Construction mécanique

Principaux gisements

- | | |
|---------------------|----------------|
| ▼ Gisement exploité | ▼ Fer |
| ▼ Gisement reconnu | ▼ Cuivre |
| | ▼ Phosphates |
| | ▼ Gypse |
| | ▼ Or |
| | ▼ Uranium |
| | ▼ Diamant |
| | ■ Sel |
| | ▼ Pétrole, gaz |

Centrale thermique

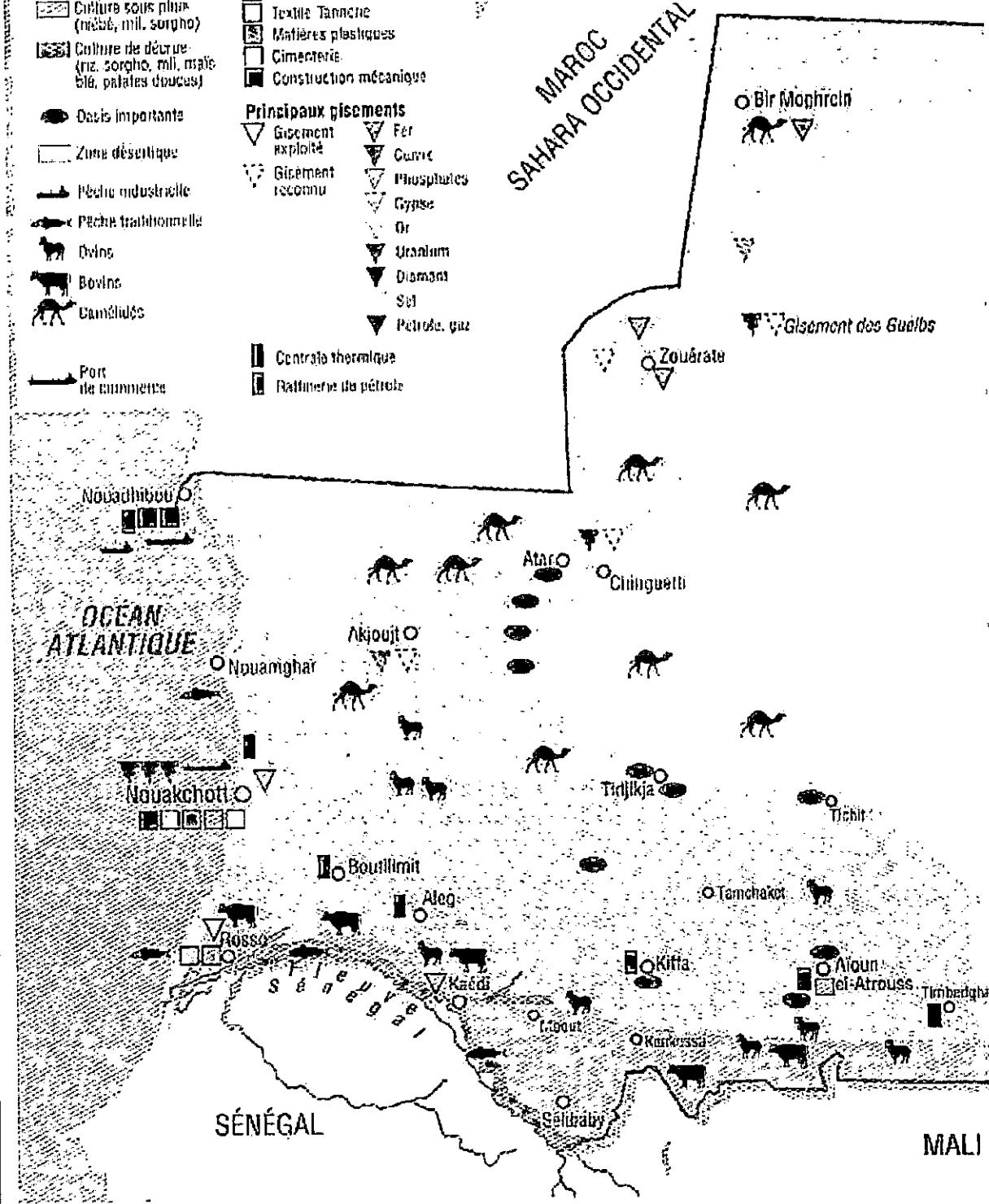
Raffinerie de pétrole

OCEAN ATLANTIQUE

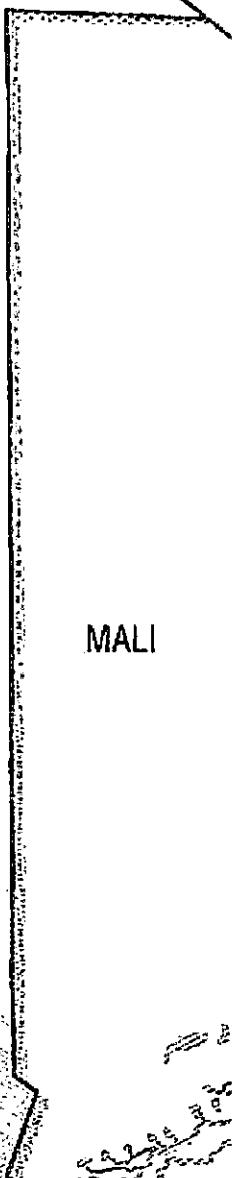
SENÉGAL

MAROC
SAHARA OCCIDENTAL

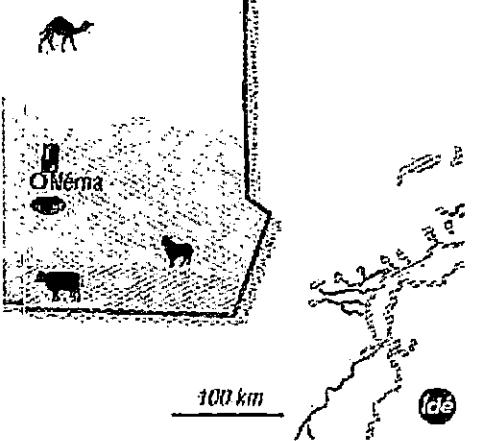
MALI



ALGÉRIE



MALI



Dans leur analyse du climat des investissements, les experts de la Cnuced (voir page 26) dressent une liste de quatre points forts et de quatre points faibles, en précisant les opportunités et les risques :

Points forts

1. Croissance économique soutenue.
2. L'un des pays du continent africain offrant l'une des plus larges libertés économiques.
3. Position géographique stratégique, au carrefour de deux marchés de consommation, le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest.
4. Sécurité publique intérieure renforcée.

Opportunités

1. Une zone économique exclusive très riche en ressources halieutiques.
2. Des réserves pétrolières en offshore.
3. Des richesses minérales (fer, or, diamant).
4. De forts atouts touristiques (littoral de 754 km, dunes, parc du Banc d'Arguin, anciens ksour classés au Patrimoine mondial de l'Unesco).

Points faibles

1. L'étroitesse du marché national et la faiblesse du pouvoir d'achat local.
2. L'insuffisance d'infrastructures de base.
3. Le déficit en compétences et savoir-faire.
4. Une fiscalité restant encore à alléger.

Risques

1. Sécheresses importantes et répétées.
2. Jeune démocratie.

LA LIBERTÉ D'INVESTIR

La libéralisation

HISTOIRE ÉCONOMIQUE. La Mauritanie a consacré les vingt premières années de son indépendance à bâtir une économie à partir de rien ou presque: de la pêche, de l'élevage et, surtout, du négoce informel (commerce de riz, de thé, de sucre et de bétail). Le premier gisement de fer avait été découvert par les Français en 1935, mais il n'a été mis en exploitation qu'en 1963 par la Société des mines de fer de Mauritanie. Dix ans après, le pays sort de la zone franc et nationalise la Miferna. Les investissements étrangers effectués jusqu'alors sont rapatriés (123 millions de dollars). Il ne reste plus rien. La Smim (Société nationale industrielle et minière) reprend les choses en main. Malheureux coïncidence, en 1975, le pays entre en guerre avec la rébellion sahraouie (qui réclame l'indépendance du Sahara occidental, ex colonie espagnole, revendiquée à cette époque par le Maroc et la Mauritanie). L'économie peut donc attendre... Le revenu par habitant ne dépasse pas à ce moment les 300 dollars.

LE REDRESSEMENT. Après une courte période d'instabilité (coups d'État militaires successifs entre 1978 et 1984), le régime entre enfin dans une période de stabilité politique annonciatrice d'un redressement économique durable. Elle mettra cependant du temps avant de s'épanouir en 1991: adoption d'une Constitution libérale et démocratique et reprise des discussions avec les bailleurs de fonds, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. La voie est désormais ouverte pour un programme d'ussainissement, de libéralisation économique et de relance de la croissance à partir de 1992.

L'AJUSTEMENT. Le premier programme triennal avec le FMI est une réussite. Il se renouvellera jusqu'en 2004. Deux chiffres témoignent de l'engagement du pays dans la bonne voie : l'assistance du FMI, qui s'est limitée à 34 millions de DTS entre 1984 et 1991, a atteint 120 millions de DTS entre 1992 et 2004 (DTS : droits de tirage spéciaux, unité de compte variable du FMI, le DTS vaut 1,5 dollar en février 2005). Aujourd'hui, les relations entre la Mauritanie et le FMI sont normales : des consultations ordinaires et régulières (au titre de l'article IV des statuts du FMI), renforcées le 1^{er} septembre 2004 par l'adhésion de la Mauritanie au système de transmission de données appelé GDDS (General Data Dissemination System). C'est le 79^e pays au monde à le faire. Avec la Banque mondiale, les choses sont également au beau fixe. Onze

PRIORITÉ AU SECTEUR PRIVÉ

La politique du gouvernement est orientée, depuis 1992, vers le développement du secteur privé. L'Etat s'est engagé à privatiser toutes les activités à caractère commercial et à favoriser la concurrence. Son rôle demeure encore prépondérant dans les secteurs stratégiques : mines, pêche, électricité et eau.

projets étaient en cours d'exécution au 28 février 2005. Leur coût total s'élève à 619 millions de dollars, dont 280 millions prêtés par la Banque. Cinq projets sont en cours de préparation : 146,5 millions de dollars, dont 136 millions seront apportés par la Banque.

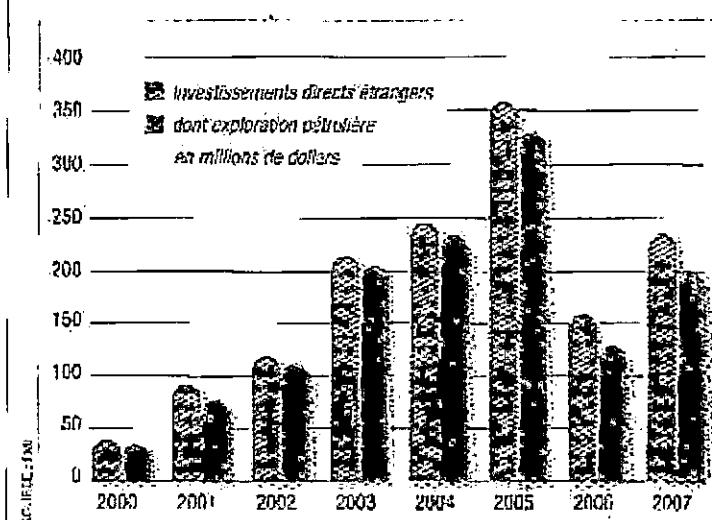
Les privatisations

LA CONFIANCE. L'évolution des investissements directs étrangers au cours des dix derniers années est significative de la confiance placée dans le gouvernement de la Mauritanie. Il ne s'agit pas ici de tel ou tel dirigeant politique, mais de la stabilité de l'environnement économique et juridique offert aux hommes d'affaires. Ces derniers investissent à long terme et doivent avoir la garantie que leurs biens ne seront pas du jour au lendemain expropriés ou perdus. Cette garantie, la Mauritanie d'aujourd'hui l'assure directement par les engagements internationaux conclus avec les institutions financières multilatérales (la Banque mondiale, le FMI et le Club de Paris). Depuis 1992, aucun défaut de paiement ou de non-respect des accords n'a été enregistré.

LES FLUX D'INVESTISSEMENTS. Les investissements directs étrangers (IDE) ont cessé en 1974 avec la nationalisation de l'exploitation minière et l'instauration d'une série de monopoles étatiques industriels et commerciaux. Selon la Cnuced, le stock d'investissements a été rapatrié à la fin de 1975 (123 millions de dollars). Une reprise éphémère des investissements est intervenue entre 1979 et 1980 (90 millions de dollars). Mais il faudra attendre les années 2000 pour assister à une véritable reprise durable. Le stock est estimé à 800 millions de dollars à la fin de 2004, contre 98 millions à la fin de 1999. L'année 2000 sera marquée par la première vente par l'Etat d'une licence GSM (téléphonie mobile) à la société privée mauritano-tunisienne Mattel (pour un montant de 28 millions de dollars). Cette cession sera suivie d'investissements massifs dans tous les secteurs

LE RÔLE DE LA BANQUE MONDIALE

Soixante-six projets ont été financés par la Banque mondiale depuis 1964. Le premier (8 millions de dollars) a servi à la réalisation de la Route de l'Espoir reliant Nouakchott à Néma (1 099 km). À fin 2004, l'enveloppe totale de la Banque s'élève à 1 milliard de dollars. Elle couvre tous les secteurs : éducation, santé, nutrition, infrastructures, agriculture, mines, patrimoine culturel... Cinq projets sont programmés pour 2005.



ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Les investissements directs étrangers sont dominés par l'exploration pétrolière depuis 2000. Les prévisions du FMI, établies en 2004, tablent sur la même évolution jusqu'en 2007.

TROIS BONNES RAISONS D'INVESTIR EN MAURITANIE

Une économie libérale

L'économie de la Mauritanie s'est très largement libéralisée et est donc très favorable aux investissements, aussi bien étrangers que nationaux. Ce nouvel environnement des affaires est en progression constante, la Mauritanie enregistrant de très bons résultats dans le classement des Indices de liberté économique (The Heritage Foundation, 2004 Index of Economic Freedom). Le pays occupe le 87^e rang du classement mondial (2,94), le 1^{er} rang des pays de l'Afrique de l'Ouest et le 5^e de l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne. Il constitue par conséquent un lieu privilégié pour les investissements en Afrique. De telles performances résultent des profondes mutations intervenues dans de nombreux secteurs de l'économie, notamment la nouvelle politique monétaire, la libéralisation du secteur financier et bancaire et l'ouverture aux investissements étrangers. La Mauritanie est classée parmi les dix premiers pays au monde enregistrant les meilleurs progrès en termes d'indice de liberté économique.

La situation économique mauritanienne est donc extrêmement encourageante, le pays ayant enregistré en moyenne une croissance annuelle de 4,5% au cours des cinq dernières années. Le FMI prévoit une croissance annuelle moyenne de 5,5% à 6,5% à compter de 2005.

Des domaines d'investissement en pleine expansion

La Mauritanie dispose d'un fort potentiel minier initialement basé sur l'exploitation du fer, qui représente toujours un tremplin porteur. De nombreuses ressources naturelles restent à exploiter, or, diamant, cuivre, gypse et hydrocarbures. Ainsi, la recherche pétrolière en offshore profond a déjà attiré d'importantes compagnies étrangères. Le secteur des nouvelles technologies de l'information est en pleine expansion et d'importants investissements privés

ont été réalisés dans les télécommunications (notamment par Maroc Telecom et Tunisie Télécom).

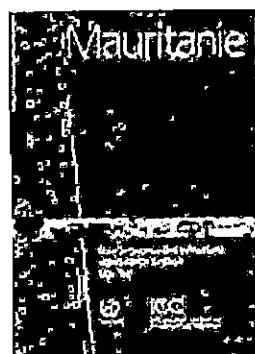
Enfin, le pays possède un fort potentiel dans le domaine du tourisme. La Mauritanie connue en Orient sous le nom de « pays aux Mille Portes », recèle de grandes richesses culturelles et des sites naturels uniques. D'anciens Assoiri sont classés au Patrimoine mondial de l'Unesco, de même que le port national du Darc d'Arguin, l'île de dunes de sable et de petites îles en baie peu profonde. Toutefois, le développement touristique en Mauritanie passe nécessairement par la réalisation d'importants investissements, tant on ce qui concerne les infrastructures d'hébergement que les diverses autres prestations de service spécialisées.

Une situation géographique stratégique

Un des atouts notables de la Mauritanie provient de sa position géographique stratégique, au carrefour de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne. La Mauritanie est également la destination tropicale la plus proche de l'Europe, facteur dont on va profiter certains investisseurs étrangers, notamment dans la filière des fruits et légumes. Cette position privilégiée du pays sera renforcée par la réalisation des projets de développement du réseau routier intérieur reliant Nouakchott à Nouadhibou, et, sur le plan régional, du réseau routier reliant Nouadhibou à Casablanca, au Maroc, et de l'autoroute côtière reliant Nouakchott à Lagos, au Nigeria. On prévoit en outre la construction d'un pont sur le fleuve Sénégal reliant Rosso à Saint-Louis au Sénégal. La mise en place de ces réseaux de communication facilitera les échanges commerciaux entre la Mauritanie et les pays de la région, et induira une meilleure insertion de la Mauritanie dans le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest.

Guide de l'investissement en Mauritanie

sur : www.unctad.org



UN PAYS-CARREFOUR

La Mauritanie jouit d'une situation géographique stratégique. Elle est au carrefour de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne. C'est le pays tropical le plus proche de l'Europe. D'où l'attrait qu'il exerce sur les investisseurs. La Cimed lui a consacré, en 2004, un guide de 80 pages. Ci-contre : un extrait.

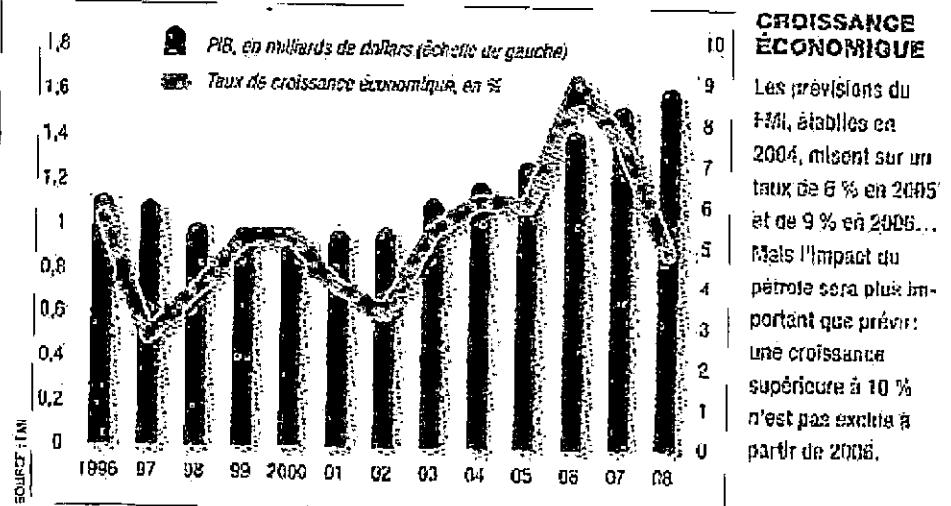
ouverts à la concurrence, les télécommunications (cession de 51 % du capital de Mauritel Mobiles, détentrice d'une deuxième licence GSM, à une société mixte mauritanio-marocaine pour 48 millions de dollars), le transport aérien (cession de la majorité du capital d'Air Mauritanie), les industries alimentaires, les industries de matériaux de construction, les banques et assurances, les mines (permis d'exploration dans les hydrocarbures et les métaux précieux)... Les IDE augmentent ainsi de 4 millions de dollars en moyenne annuelle pour 1985-1999 à 40 millions en 2000, 92 millions en 2001, 118 millions en 2002, 214 millions en 2003 et plus de 250 millions en 2004.

Le privé et le public

LE SECTEUR PUBLIC. Entre 1990 et 1996, l'Etat a liquidé onze entreprises dans le secteur financier (une banque et une compagnie d'assurance), la pêche (trois sociétés), l'industrie (une), l'agriculture (une), les transports (deux) et les services (deux). Il s'est complètement retiré de sept entreprises : deux banques, trois sociétés de pêche, une carrière de gypse et une société de manutention portuaire. L'Etat s'est partiellement retiré de sept autres institutions, où il garde une participation minoritaire : la société d'assurance Nasr, la Banque Al Amaria pour le développement de l'habitat, la société de télécommunications Mauritel (avec la participation de capitaux marocains), la commercialisation du poisson (SMCP), la commercialisation des produits pétroliers (SMCPT), avec la participation de capitaux algériens), la pêche artisanale (SPPAM) et Air Mauritanie. Le secteur public ne compte plus qu'une douzaine d'entreprises, dont deux ou trois attendent d'être privatisées. Ces entreprises assurent 10 % à 15 % de l'ensemble des investissements annuels. La plus importante est la Société nationale industrielle et minière (Snim), qui appartient en majorité à l'Etat (avec des participations étrangères et locales privées de l'ordre de 22 % du capital). La Snim, qui est

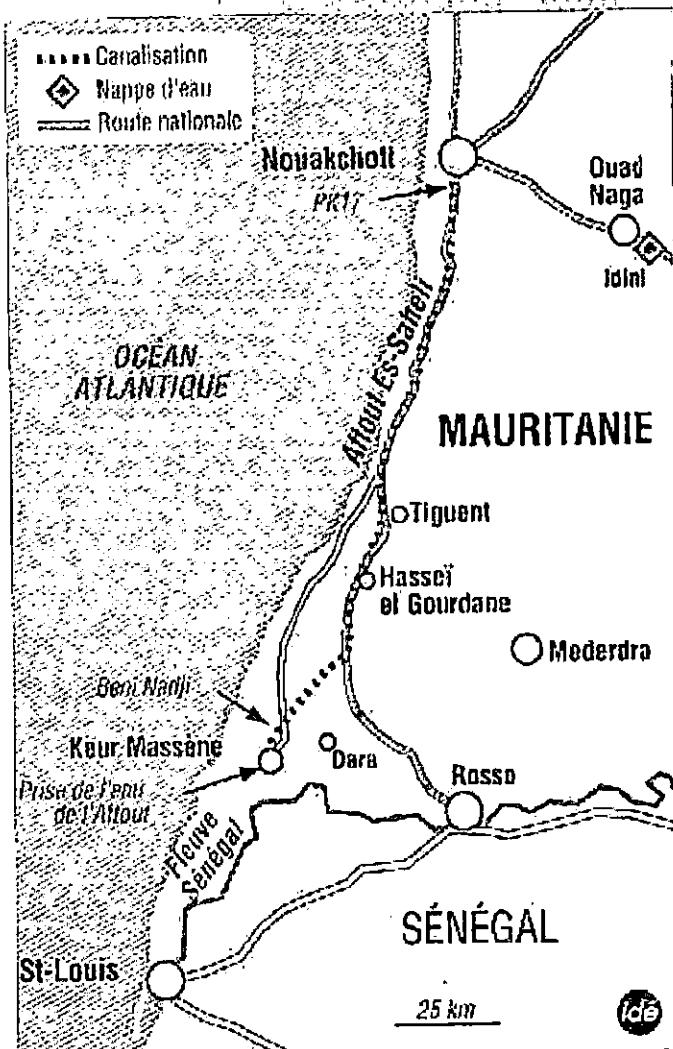
LA PART DU SECTEUR PRIVÉ

Les investissements devraient atteindre un record de 50 % du PIB en 2005, contre une moyenne de 30 % à 25 % au cours des dernières années. Soit un total de 180 milliards d'euros. Les deux tiers sont assurés par le secteur privé, en particulier le pétrole (développement du gisement de Chinguetti).



CROISSANCE ÉCONOMIQUE
Les prévisions du FMI, établies en 2004, mettent sur un taux de 6 % en 2005 et de 9 % en 2006... Mais l'impact du pétrole sera plus important que prévu : une croissance supérieure à 10 % n'est pas exclue à partir de 2006.

ALTOU ES-SAHEL : LE PLUS GRAND PROJET MAURITANIEN



Une canalisation de 170 km permettra, à partir de 2009, de satisfaire tous les besoins en eau potable de la capitale Nouakchott.

Un vieux rêve va devenir enfin une réalité : alimenter en eau potable l'agglomération urbaine de Nouakchott à partir du fleuve Sénégal. Ce projet, le plus grand jamais entrepris en Mauritanie, s'appelle « Alto Es-Sahel ». Il permettra de sécuriser à long terme l'approvisionnement de la capitale qui dépend exclusivement depuis cinquante ans de la nappe souterraine située à Mimi, dans le Tiris Zemmour. Cette nappe renferme la plus importante réserve d'eau du pays : 20 milliards de mètres

cubes, sur un total de 50 milliards. Inconvénient : elle n'est pas une ressource renouvelable. Et son exploitation actuelle (42 000 m³/jour) se situe déjà au-dessus de la normale (36 000 m³/jour). Elle ne peut durablement être accrue sans risque de dégradation. Pour faire face aux besoins urgents des habitants de la capitale, il va falloir pomper jusqu'à 60 000 m³/jour, un niveau qui sera atteint à la fin de l'année 2005. Le programme en cours de la Société nationale de l'eau (SNE) vise également à réhabiliter et à étendre le réseau de distribution de Nouakchott (qui passera de 800 à plus de 1 000 km).

Au-delà de l'urgence, le gouvernement mauritanien a lancé en 2004 le projet Alto-Es-Sahel. L'eau pompée du fleuve Sénégal, abondante et renouvelable, sera transportée dans des canalisations sur une distance de 170 km de Deni Nardi (près de Kour Massane, dans le delta du fleuve) à Nouakchott. Assainie et traitée, elle couvrira à partir de 2009 au rythme de 170 000 m³/j (assez pour tenir jusqu'en 2020, si aucun autre projet de 225 000 m³/j en 2030.

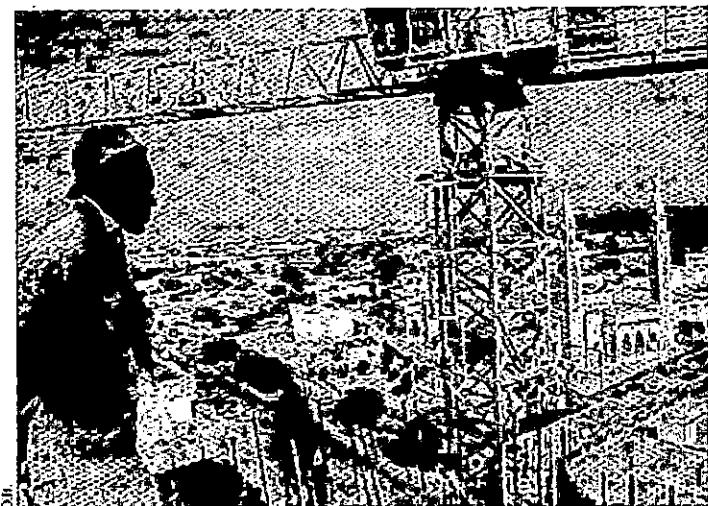
Un appel d'offres pour la présélection des entreprises a été lancé le 13 février 2005. Après validation du tracé, le premier coup de pioche devrait être donné à la fin de l'année ou au début 2006. La première phase du projet, qui comprend les ouvrages de pompage et de traitement, les conduites, la réserve de stockage (129 000 m³), le système de désigestion et les lignes électriques, est totalement financée : 220 millions de dollars, dont 74 % par les fonds arabes, 6 % par la Banque africaine de développement, 4 % par la Banque islamique de développement et 16 % par l'Etat mauritanien. La deuxième phase (50 millions de dollars en cours de mobilisation) portera sur les réseaux de distribution (réhabilitation et extension) et l'assainissement.

le plus gros employeur du pays (près de 3500 salariés), produit 10 à 12 millions de tonnes de minerai de fer. Sa valeur ajoutée contribue à hauteur de 12 % du PIB. La Smim est aujourd'hui un groupe très diversifié avec plusieurs filiales: Samma (accorage et manutention); Safa (fer et acier); Somaseft (tourisme, voyages organisés); ATTM (assainissement, travaux et maintenance); Comeca (construction mécanique); Samia (gypse et plâtre, société rachetée à l'Etat) et GMM (granits et marbres). Parmi les autres entreprises publiques, on peut citer notamment: Somelet (production et distribution d'électricité, privatisée sans cesse reportée); SNDE (production et distribution d'eau pour les zones urbaines), un grand projet en cours de réalisation Aitour Es-Sahell (voir page 28); Anepa (Agence nationale de l'eau potable et de l'assainissement, production et distribution d'eau en zones rurales); Martripost (poste, CCI, épargne, transfert d'argent); Sonimex (import-export); Somagaz (production et distribution de gaz butane); Sonader (périmètres irrigués, infrastructures hydrauliques), Shogim (construction immobilière), SAN (Société des abattoirs de Nouakchott); Port autonome de Nouakchott (+ Port de l'amitié + offert et construit par la Chine); Port autonome de Nouadhibou et une banque (Chungtong bank, 50 % Etat mauritanien et 50 % Etat libyen).

LE SECTEUR PRIVÉ. les investisseurs sont libres d'opérer là où ils veulent. Il n'y a pratiquement pas de secteurs saturés. Des services publics sont encore à conquérir, comme l'électricité, le transport, voire la poste. Aucun secteur n'est prohibé sauf ceux qui sont déjà interdits par la «charia» ou les us et coutumes islamiques, notamment la production et le commerce des boissons alcoolisées et des viandes porcines. Les banques pratiquant les taux d'intérêt ne sont pas interdites. Au contraire, elles coexistent avec les établissements financiers islamiques (banques et leasing). Certains secteurs stratégiques et certaines professions sont réglementés par l'Etat et nécessitent donc un agrément préalable ou une licence d'exploitation. Il s'agit notamment de la pêche, des mines, du pétrole et du gaz, des télécommunications, des banques, des assurances, des carburants et du

L'AUTORITÉ DE RÉGULATION

Créée le 25 janvier 2001, l'Autorité de régulation multi-sectorielle (ARF) est chargée du veiller au respect des cahiers de charges des entreprises exerçant dans les secteurs «régulés» : l'eau, l'électricité, les télécommunications et la poste. Pour toute information sur sa mission et ses actions : www.are.mir



L'IMMOBILIER EN PLEINE EXPANSION

Le nombre de chantiers se multiplie au centre-ville de Nouakchott et dans les environs. Les besoins en ciment passeraient de 400 000 tonnes par an en 2004 à 600 000 t en 2007.

tourisme. Pour bénéficier des avantages du code des investissements (en particulier en ce qui concerne la fiscalité, les transferts des capitaux en entrée et en sortie et le rapatriement des dividendes), l'agrément est indispensable.

PARTENARIAT. L'investisseur étranger est libre de détenir la totalité du capital de son entreprise ou de sa banque. Dans le secteur minier et pétrolier, il y a obligation de créer une société de droit mauritanien. En général, il est recommandé de s'associer à un partenaire local, de s'informer localement et de consulter avant de faire le choix définitif.

Le secteur agricole

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'initiative de réduction de la dette est constituée par la réalisation d'un programme cohérent de lutte contre la pauvreté (accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, à un logement décent et à un emploi). Approuvée en juillet 2001 par l'Assemblée nationale, la loi-programme vise à réduire le taux de pauvreté de 46 % en 2000 à 27 % en 2010 et à 17 % en 2015 (pourcentage de la population vivant avec moins de 1 dollar par jour). Le coût de ce programme est estimé à 475 millions de dollars.

AGRICULTURE. Les besoins locaux et les marchés à l'exportation ne suffisent pas. Le potentiel en cultures irriguées est exploité au-delà de ses capacités. Il y a de place pour toutes sortes d'investissements dans la production de céréales, des fruits et des légumes (aison et contre-saison). Pour la seule vallée du fleuve Sénégal, il existe un potentiel de 130 000 hectares. Les rendements peuvent être multipliés par quatre dans la plupart des cas moyennant l'introduction de méthodes modernes et un minimum d'équipements et de savoir-faire. Un seul conseil : régler d'abord la question de la propriété foncière. Le pays importe près de 200 000 tonnes de blé par an, près de 60 000 tonnes de riz et environ 30 000 tonnes de fruits.

PÊCHE. Là aussi, le potentiel est à moitié exploité. Le pays peut produire, tout en respectant le repos biologique des espèces, entre 700 000 et 800 000 tonnes supplémentaires de poissons et de crustacés. Essentiellement pour les marchés d'exportation. Bon à savoir : la transformation locale des captures (congélation, conserves, plats cuisinés) est vivement encouragée.

ÉLEVAGE. Ce secteur est encore très traditionnel : élevage extensif et nomade. Beaucoup trop de bétail est exporté sur pied. Il existe un marché important pour l'élevage intensif et industriel, pour la production laitière (lait de vache et lait de chameau) et les viandes, en particulier dans les branches bovine et avicole.

Le secteur industriel

ALIMENTAIRE. C'est un secteur aux mille et une opportunités. Il y a d'abord les industries de transformation céréalières (farine, pâtes, semoule, couscous) avec une double orientation : marché local et exportation vers les pays voisins. Des investisseurs étrangers sont déjà implantés, notamment les Grands Moulins de Mauritanie et Famo (www.famo.mr). Il y a ensuite les industries laitières (lait pasteurisé et dérivés), un secteur dominé par deux entreprises : Tiviski (www.tiviski.com) et Toplait. Il y a également les boissons gazeuses et minérales : la production locale est diversifiée, mais le marché est ouvert à l'importation et à l'expansion. Il y a enfin les industries diverses : biscuiteries, viandes (blanche et rouge), aliments de bœuf...

UNE RÉUSSITE EXEMPLAIRE

Lancée en 1995, la Mauritanie-Française des ciments a investi une quinzaine de millions de dollars en dix ans. Dotée de deux brûleurs de clinker, elle a produit 200 000 tonnes en 2004 (50 % du marché). C'est un modèle de partenariat réussi entre des investisseurs privés étrangers (51 % du capital) et mauritaniens (49 %). Elle emploie 80 ouvriers, dont un seul cadre expatrié. Et fait travailler environ 500 personnes en indirect (fourneurs de matières premières et transporteurs).

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION. Deux grandes cimenteries approvisionnent le marché en ciment et autres matériaux de construction. Mais le boom du bâtiment à Nouakchott et dans les grandes zones urbaines de l'Intérieur provoque une forte croissance de la consommation (et donc des prix): de 400 000 tonnes de ciment en 2004 à au moins 600 000 tonnes en 2007. Un projet de troisième usine de clinker est envisagé (100 000 t/an) en plus de l'extension des entreprises existantes, celles de Mofci (Mauritanie-Française des ciments) et de Ciment de Mauritanie (www.ciment.mr). Deux matières premières locales sont disponibles en abondance: le gypse et le calcaire (coquillages).

MINES. Le sous-sol mauritanien recèle plusieurs gisements connus (cuivre, or, diamant, phosphate), mais leur exploitation a toujours été difficile pour diverses raisons: manque d'infrastructures, lourdeurs juridiques et fiscales, faiblesse des prix des matières premières... Toutes ces insuffisances et contraintes ont été levées. Comme l'atteste le rush des compagnies minières internationales sur les permis offerts par le gouvernement mauritanien. Les gisements ont été réévalués et l'exploration fait son plein. Le marché est dynamique avec l'arrivée de nouveaux investisseurs qui viennent prendre aussifut la place de ceux qui veulent revendre (avec plus value) leurs parts. C'est le cas, par exemple, des mines d'or et de cuivre de l'Akjoujt (production envisagée de 300 000 tonnes de concentré de cuivre), des mines du Taslast (démarrage de la production au cours du deuxième semestre 2005, avec un objectif de 4 tonnes/an pendant dix ans) et des mines de diamants au Nord, des mines de phosphates au Sud (160 millions de tonnes de réserves). Autres ressources à explorer et à évaluer: nickel, palladium, platinitum, granits, marbres, sel...

Pétrole et gaz

CHINGUETTI. L'exploitation de ce gisement pétrolier, découvert en 2001, a été déclarée rentable le 6 juillet 2004. Le sixième forage d'appréciation, terminé en octobre 2003, a donné un flux de 15 000 barils par jour. Les réserves récupérables sont estimées entre 123 et 180 millions de barils de brut très léger. L'or noir se trouve à 2 600 mètres de profondeur. Il est situé à 80 km du littoral. Six puits de production devront être forés et une plate-forme flottante installée d'ici à la fin de 2005. L'investissement est estimé à 625 millions de dollars. L'entrée en production est prévue pour début 2006, au rythme moyen de 75 000 barils par jour. Sa durée de vie est estimée entre huit et quinze ans.

TIOF. Découverte en 2003, cette accumulation de plusieurs gisements de pétrole et de gaz (six forages effectués) se trouve à 90 km à l'ouest de Nouakchott et à 25 km au nord de Chinguetti. Son appréciation devrait être achevée en 2005. Les premières estimations de réserves potentielles sont estimées à 1 milliard de barils, dont au moins 30 % à 40 % sont récupérables. L'entrée en production est prévue à partir de 2007.

BANDA. Situé à 15 km de Chinguetti, ce gisement a été découvert en décembre 2002. Il contient du pétrole (80 millions à 100 millions de barils) et, surtout,

CHINGUETTI, LE PRÉCUR- SEUR

Personne, ayant l'annonce le 13 mai 2001 de la première découverte pétrolière, ne s'attendait à ce que la Mauritanie devienne un pays producteur d'or noir. Dans les années 1980-1990, des compagnies américaines et européennes avaient effectué quelques travaux de prospection sans résultat probant. Grande erreur : la reprise de l'exploration à partir de 1995, permettra la découverte de Chinguetti, au large de Nouakchott.

du gaz naturel: de 50 à 80 milliards de m³, soit l'équivalent de 350 à 550 millions de barils de pétrole. C'est assez pour justifier une unité de transformation en gaz naturel liquéfié (GNL), estime British Gas. Des travaux d'appréciation sont en cours.

PÉLICAN. Découvert en 2003, Pélican se situe à 150 km au nord de Chinguetti. Le premier forage a détecté des traces de gaz naturel à 3825 mètres de profondeur, dont 1700 mètres de mer. Évaluation en cours.

TEVÉT. Découvert en 2004 à 10 km au nord-est de Chinguetti, Tevet renferme du pétrole et du gaz. Estimation préliminaire : 50 à 100 millions de barils.

EXPLORATION ONSHORE. L'exploration onshore dans le bassin du Taoudeni commence à peine, avec l'attribution en 2003 et 2004 de plusieurs permis, notamment à des compagnies française, chinoise, espagnole et à un premier partenariat entre des capitaux mauritaniens et étrangers sous le nom de Baraka Mauritania Venture.

Les services

BANQUES. La croissance du secteur financier, comme celle de toutes les autres activités de services (assurances, transports, restauration, hôtellerie; etc.), sera tirée à la hausse par l'expansion des opérations minières et pétrolières. Les huit banques commerciales et les vingt autres établissements financiers qui compte aujourd'hui le pays devraient, en particulier, se mettre au diapason de la modernisation. Le secteur est très concurrentiel, mais il manque de partenaires étrangers capables de relever le niveau de bancarisation du pays (les opérations commerciales s'effectuent à plus de 80% en espèces) en densifiant le réseau des agences, en introduisant la monétique, en assainissant le portefeuille de créances et en séparant les activités commerciales des activités bancaires (c'est l'un des points principaux de la réforme souhaitée par la Banque mondiale et le FMI).

INFRASTRUCTURES. Plusieurs chantiers sont ouverts, avec notamment l'achèvement au cours du second semestre du dernier tronçon de la route Nouadhibou-Nouakchott (470 km). D'autres encore plus importants vont s'ouvrir dans les mois à venir, en particulier ceux de la canalisation d'eau d'Aïtou Es-Saheli (voir page 28), du nouvel aéroport de Nouakchott (un coût estimé à 150 millions de dollars), du port pélagique de Nouadhibou (60 millions de dollars), de l'extension du port minéralier de Nouadhibou (55 millions de dollars), de l'extension du port de Nouakchott, de la construction d'un pont sur le fleuve Sénégal à Rosso, de nouvelles routes et de nouvelles pistes d'aéroports...

TOURISME. Le secteur est à ses débuts. Tout ou presque est à faire. Pour le tourisme balnéaire, un projet privé est en cours d'achèvement à Iambiar (des bungalows modernes à 38 km au sud de Nouakchott). Le potentiel côtier est immense. À cela s'ajoute le développement du tourisme d'affaires, écologique (parc naturel protégé du Banc d'Arguin), culturel (sites historiques) et d'aventure (désert, trekking, méharées). L'objectif officiel reste prudent : 50 000 touristes en voyages organisés en 2010, cinq fois plus qu'en 2004 (11 000).

PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT EN COURS

BANQUE MONDIALE.

Douze projets sont en cours d'exécution pour un coût global de 619 millions de dollars, dont 281 millions fournis par la Banque.

- Education primaire et secondaire: 326,65 millions de dollars (coût total), début en 2001, échéance le 31 mai 2006.
- Développement urbain: 99,05 millions de dollars (coût total), début en 2001, échéance le 31 décembre 2006.
- Développement rural: 57,30 millions de dollars (coût total), début en 2004, échéance le 31 décembre 2010.
- Développement agricole intégré: 46,03 millions de dollars (coût total), début en 1999, échéance le 30 juin 2005.

- Renforcement des capacités dans le secteur minier: 26,20 millions de dollars (coût total), début en 2003, échéance le 15 mars 2009.
- Programme multisectionnel de lutte contre le sida: 23,40 millions de dollars (coût total), début en 2003, échéance le 31 mars 2009.
- Éducation supérieure: 15,51 millions de dollars (coût total), début en 2004, échéance le 30 juin 2010.
- Energie, eau et assainissement: 10,90 millions de dollars (coût total), début en 2010, échéance le 31 décembre 2005.
- Protection du patrimoine culturel: 5,51 millions de dollars (coût total), début en 2000, échéance le 30 avril 2005.
- Enseignement à distance: 5 millions de dollars (coût total), début en 2001, échéance le 31 janvier 2006.
- Nutrition et sécurité alimentaire: 5 millions de dollars (coût total), début en 2009, échéance le 30 avril 2005.
- Ajustement structurel: 1,3 million de dollars (coût total), début en 1994, sans échéance.

Cinq projets sont à l'étude pour un coût global de 146,5 millions de dollars, dont 136 millions assurés par la Banque mondiale.

- Agriculture irriguée: 43,5 millions de dollars, dont 39 millions de la Banque.
- Eau et assainissement: 33 millions de dollars, dont 30 millions de la Banque.
- Réduction de la pauvreté: 25 millions de dollars, 100% Banque mondiale.
- Secteur des transports (routes, ports et aéroports): 25 millions de dollars, 100% Banque mondiale.
- Mise à niveau de l'administration judiciaire: 20 millions de dollars, dont 17 millions de la Banque mondiale.

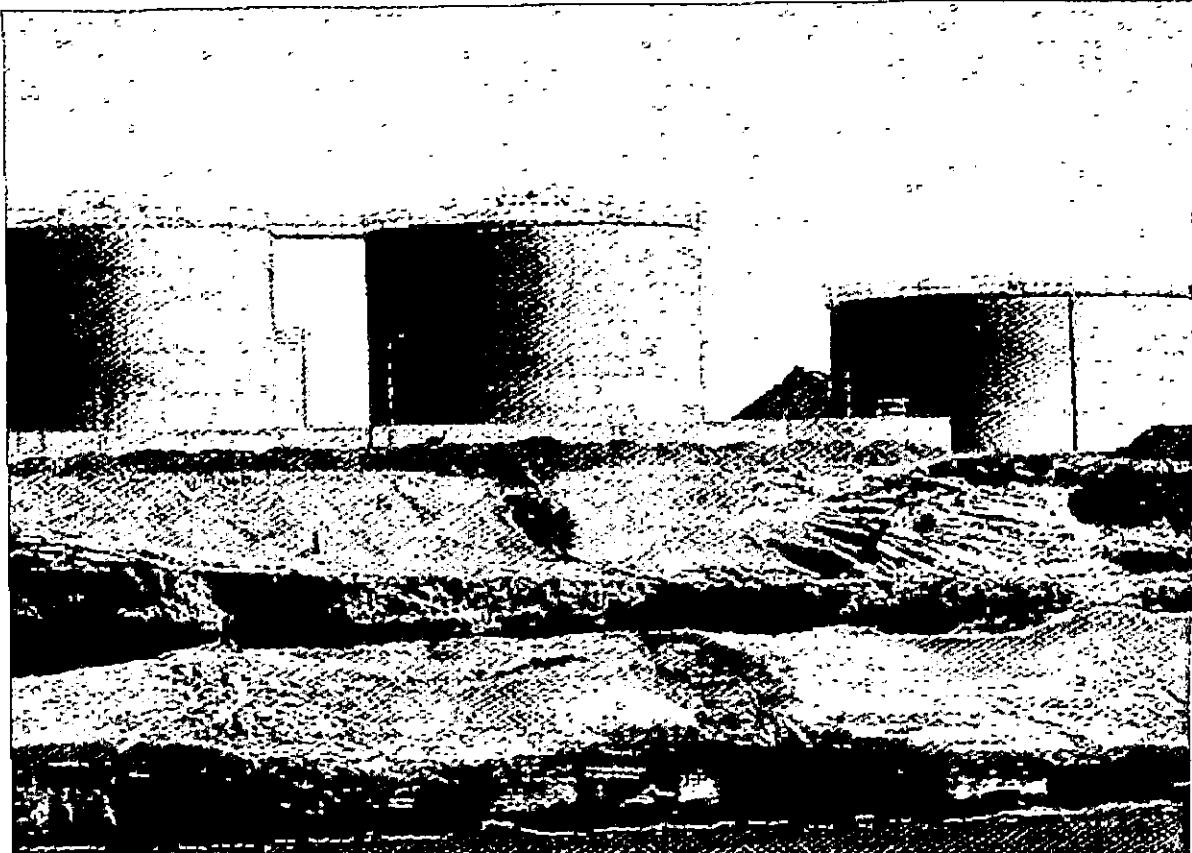
AUTRES DAILLEURS DE FONDS.

La Mauritanie bénéficie de l'aide de plusieurs autres institutions multilatérales: Banque africaine de développement, Union européenne, Banque européenne d'investissement, Banque islamique de développement, Fonds de l'Opep pour le développement international, Fonds arabe pour le développement économique et social, Fonds international pour le développement agricole, Programme des Nations unies pour le développement, Programme alimentaire mondial et autres institutions des Nations unies (Unicef, Unesco, FAO).

OMS: La coopération bilatérale est également très développée, notamment avec la France (Agence française de développement), l'Allemagne (GTZ), l'Espagne, le Japon et les pays arabes (Fonds koweïtien, Fonds saoudien). Plusieurs organisations non gouvernementales sont également actives, notamment le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (www.gret.org) et l'ONG britannique Oxfam (www.oxfam.org).

LES RELATIONS AVEC LE FMI

La Mauritanie n'est pas sous programme d'ajustement structurel. Ses relations avec le Fonds monétaire international couvrent notamment la diffusion des statistiques dans le bassin de données (programme de transparence) et les consultations régulières au titre de l'article IV. Les dernières en date ont abouti, le 10 octobre 2003, à la publication de plusieurs rapports sur la situation économique générale (158 pages) et sur les progrès en matière de lutte contre la pauvreté (66 pages).

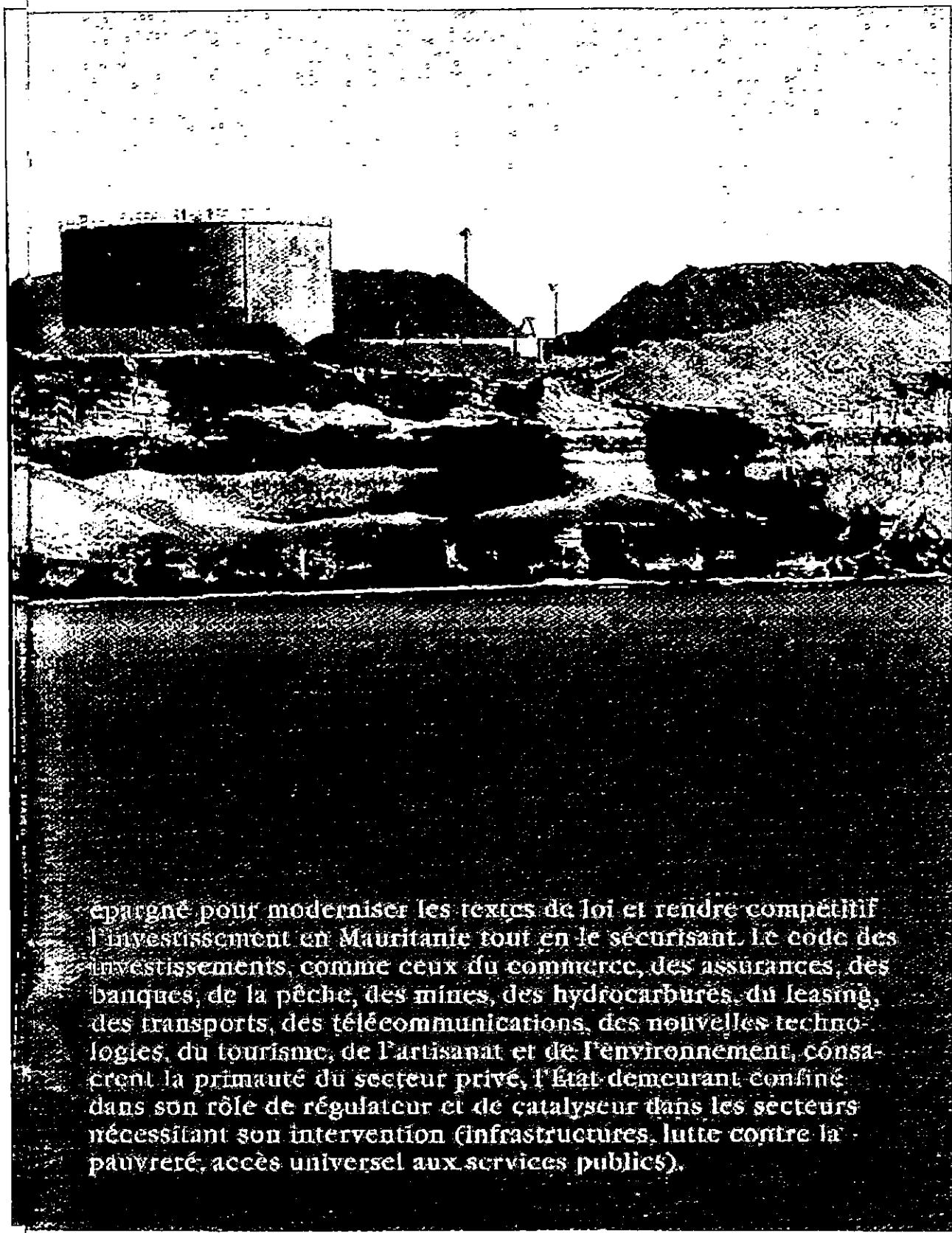


Le port de Nouadhibou

La Mauritanie a choisi l'économie de marché dès avril 1991 avec l'institution de la liberté des prix et de la libre concurrence. La Constitution, adoptée le 20 juillet 1991 a confirmé cette orientation. Elle protège tous les investisseurs contre l'expropriation, sauf en cas d'utilité publique. Le seul cas de nationalisation est intervenu en 1974, celui de l'exploitation du minerai de fer. Depuis, il n'y en a pas eu. La réforme judiciaire entreprise en 1999 affirme l'égalité de tous devant la justice et sanctionne la corruption.

L'environnement juridique des affaires a été entièrement renouvelé au cours des douze dernières années. Rien n'a été

LE CADRE LÉGAL



épargné pour moderniser les textes de loi et rendre compétitif l'investissement en Mauritanie tout en le sécurisant. Le code des investissements, comme ceux du commerce, des assurances, des banques, de la pêche, des mines, des hydrocarbures, du leasing, des transports, des télécommunications, des nouvelles technologies, du tourisme, de l'artisanat et de l'environnement, consacrent la primauté du secteur privé, l'Etat demeurant confiné dans son rôle de régulateur et de catalyseur dans les secteurs nécessitant son intervention (infrastructures, lutte contre la pauvreté, accès universel aux services publics).

COMMENT INVESTIR

Le code des investissements

OBJECTIF. Le code adopté le 20 janvier 2002 (loi 2002.003) a pour objectif d'encourager les investissements directs effectivement réalisés en Mauritanie, de les stimuler et de faciliter les démarches administratives y afférentes. Sont considérés comme investissements directs : les apports en nature, industrie ou capitaux sur le territoire mauritanien faits par des investisseurs, personnes physiques ou morales, sans distinction de nationalité, de résidence, de taille d'entreprise ou de volume d'investissement.

DOMAINE D'APPLICATION. Les dispositions du code s'appliquent à tous les secteurs de la vie économique, à l'exception des activités d'achat pour la revente en l'état sur le marché local, des banques, des assurances, des mines et des hydrocarbures.

DE LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE. L'état mauritanien garantit à toute personne physique ou morale désireuse d'installer sur son territoire une activité la liberté d'établissement et d'investissement de capitaux, dans le respect des lois et règlements en vigueur. L'entreprise est considérée à capitaux mauritaniens si les capitaux investis sont constitués par des ressources mobilisées en Mauritanie, ces ressources pouvant appartenir à des Mauritaniens ou à des étrangers. Elle est à capitaux étrangers si les ressources mises en œuvre sont mobilisées à l'étranger par une personne physique ou morale de nationalité mauritanienne ou étrangère en vue de la réalisation en Mauritanie d'un projet identifié. Elle est à capitaux mixtes si les capitaux sont formés par une mixte en commun de capitaux mauritaniens et de capitaux étrangers. La participation étrangère bénéficie, au prorata de l'investissement correspondant, des mêmes avantages que les entreprises à capitaux étrangers. Toute entreprise est libre :

- d'importer tout bien nécessaire à son activité;
- d'exporter ses productions et fabrications;
- de déterminer et de conduire sa politique de production, de commercialisation et d'embauche;
- de choisir ses clients et ses fournisseurs et de fixer ses prix.

DE LA GARANTIE. Aucune mesure de nationalisation, de réquisition ou d'expropriation ne peut être prise contre les investisseurs, sauf pour des raisons d'utilité publique, sur une base non discriminatoire et selon une procédure légale, moyennant une compensation prompte, suffisante et effective. Le transfert en

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Les investisseurs étrangers reçoivent un traitement identique à celui des investisseurs mauritaniens, en particulier en ce qui concerne les droits et obligations fixés par les lois relatives à l'investissement et les conditions d'accès aux tribunaux de l'ordre judiciaire (art. 6 du code).

des devises convertibles est libre pour la rémunération du capital investi sous forme de dividendes; pour les capitaux étrangers en cas de cession ou de cessation d'activités, pour l'indemnité versée en cas d'expropriation, de nationalisation ou de réquisition, en exonération de tous droits, taxes ou impôts, pour le transfert sans délai des revenus professionnels des employés étrangers de l'entreprise. En outre, les plus-values de cession à des ressortissants nationaux de titres sociaux ou parts d'entreprises correspondant à un investissement de capitaux étrangers sont exonérées de tous impôts, droits et taxes.

DU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS. Les différends résultant de l'interprétation ou de l'application du présent code sont réglés par voie d'arbitrage et de conciliation conformément aux lois et traités bilatéraux et internationaux en vigueur.

PROCÉDURES. Le décret n° 2002-039 du 16 mai 2002 fixe la composition du dossier administratif et la procédure d'agrément. Le bénéfice des avantages prévus dans le code des investissements est ouvert aux investisseurs sous la seule déclaration de leur projet avec obligation d'achever la réalisation de leur programme au bout de trois ans à compter de la date de notification du certificat d'investissement (il est établi par le ministre des Affaires économiques et du Développement dans les trente jours suivant le dépôt de déclaration). La déclaration, adressée au directeur du Guichet unique des investissements, fournit en particulier toutes les informations pertinentes sur les composantes du projet (présentation des promoteurs, programme d'investissement, marché visé, plan de financement, plan de production, résultats économiques et financiers attendus). Elle est accompagnée d'un dossier juridique comprenant les éléments suivants: statuts de la société, liste complète des associés et niveau de leur participation au capital social, déclaration aux fins d'immatriculation (RC), déclaration d'existence délivrée par la Direction générale des impôts, nom du représentant légal en Mauritanie (pour les entreprises étrangères).

Le régime des points francs

DÉFINITION. Le point franc est constitué par les locaux dans lesquels sont réalisées les activités exportatrices. Il est placé sous le contrôle de l'administration des douanes. Il peut être établi sur l'ensemble du territoire national. Sont éligibles au régime de points francs les activités de production et de prestations de service destinées exclusivement à l'exportation directe ou aux entreprises exportatrices (voir le décret d'application n° 2002-038 du 16 mai 2002).

DÉCLARATION. Pour les projets éligibles au régime de points francs, l'entreprise doit, avant commencement de son activité et avec sa déclaration d'investissement, remettre au Guichet unique des investissements une demande d'approbation des locaux accompagnée d'un plan des divers bâtiments adressé au directeur général des douanes.

FISCALITÉ. Les entreprises exportatrices sont exonérées de tous droits et taxes à l'exportation. Elles sont soumises à des modalités simplifiées pour

LE GUICHET UNIQUE

Il centralise les formalités requises pour le bénéfice des avantages prévus. Il est chargé de l'accueil, de l'orientation, de l'information et de l'assistance des investisseurs. À ce titre, il reçoit les demandes des investisseurs, leur délivre les documents ou titres leur permettant de faire valoir les avantages, et est chargé du suivi de la réalisation des investissements, en collaboration avec les départements ministériels concernés. Ce guichet est intégré au ministère des Affaires économiques et du Développement. E-mail : sgui@mauritanie.mrt

WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS

Jour de l'an;
1^{er} janvier
Fête des femmes¹:
8 mars
Fête du travail:
1^{er} mai
Journée de l'unité africaine: 25 mai
Fête de l'indépendance:
28 novembre
Mouharam²
(jour de l'an musulman); un jour
Mawlid³ (naissance du prophète Mahomet); un jour
Aid el-Fitr⁴ (Korité, fin du ramadan);
un jour⁵
Aid el-Idha⁶ (fête du sacrifice du mouton); un jour⁷

AUTRES PÉRIODES FESTIVES

Le mois de Ramadhan (jour de l'Aïd)

La fête des dattes (guenna): juillet et août

WEEK-END

Vendredi et samedi

1. Seulement pour les femmes.
2. Dates variables selon le calendrier musulman. Ainsi en l'an 1426 de l'hégire à commencer le 10 février 2005.
3. Un second jour est généralement offert par décret présidentiel.

L'établissement des formalités de douane et pour le contrôle douanier l'importation de matériaux de construction, de machines, outils et équipements et pièces de rechange ainsi que des engins et véhicules militaires se fait en franchise de tous droits et taxes fiscaux. Les apports mutations effectués au moyen des apports et les autres actes passés pour organiser ou permettre l'exercice de l'activité sont exonérés des droits d'enregistrement et des droits de timbre. L'entreprise est exonérée de patente ou de tout autre impôt pouvant s'y substituer, ainsi que de toutes impositions établies sur la propriété, la détention ou l'occupation des éléments immobiliers et mobiliers, corporels et incorporels, affectés à l'activité. Les extensions, modernisations et renouvellements bénéficient des mêmes exonérations. Le taux de l'impôt assis sur les bénéfices est fixé à 25 % des bénéfices et l'impôt minimum forfaitaire à 2 % du chiffre d'affaires et constitue un acompte de l'impôt assis sur le bénéfice.

EMPLOI DES EXPATRIÉS. L'entreprise peut employer jusqu'à quatre agents étrangers d'encadrement ou de maîtrise sans besoin d'autorisation ni de permis de travail, sous réserve que des compétences nationales équivalentes ne soient pas disponibles. Les agents expatriés travaillant exclusivement pour les besoins de l'investissement bénéficient de l'importation en franchise de tous droits fiscaux de leurs effets personnels et d'un véhicule de tourisme; les droits et taxes à acquitter en cas de cession de ces biens à un résident non bénéficiaire d'une même franchise sont déterminés conformément à la réglementation douanière de la valeur à cette date. L'impôt sur leurs rémunérations salariales ou de péréance est plafonné à 20 % de leurs montants bruts. Les salariés étrangers peuvent être affiliés à un régime de sécurité sociale autre que celui de la Caisse nationale de sécurité sociale, auquel cas aucune cotisation à cette caisse n'est due.

Le code minier

CHAMP D'APPLICATION. Le secteur minier est régi par une série de textes législatifs portant sur l'ensemble des questions liées aux travaux de recherche et aux conditions d'exploitation. La loi 99.013 du 23 juin 1999 couvre l'ensemble des travaux et activités visant à extraire des substances minérales – à l'exception des hydrocarbures – aux fins de leur commercialisation (prospection, reconnaissance, exploitation, titres miniers, zones promotionnelles, petites exploitations minières, régime des carrières, relations avec l'Etat et les tiers, taxes, redevances et droits divers, abandon).

SUBSTANCES MINIÈRES. Les substances sont classées par groupe:

Groupe 1: fer, manganèse, titane (en roche), chrome, vanadium;

Groupe 2: cuivre, plomb, zinc, calcium, germanium, Indium, sélénium, tellure, molybdène, étain, tungstène, nickel, cobalt, platinoïdes, or, argent, magnésium, antimoine, barium, bore, fluor, soufre, arsenic, bismuth, strontium, mercure, titane et zirconium (en sable), terres rares;

Groupe 3: charbon et autres combustibles fossiles;

Groupe 4: uranium et autres éléments radioactifs;

Groupe 5: phosphate, bauxite, sels de sodium et de potassium, alum, sulfates autres que sulfates alcalino-terreux, et toutes roches industrielles ou ornemantales;

Groupe 6: rubis, saphir, émeraude, grenat, beryl, topaze ainsi que toutes autres pierres précieuses;

Groupe 7: diamant.

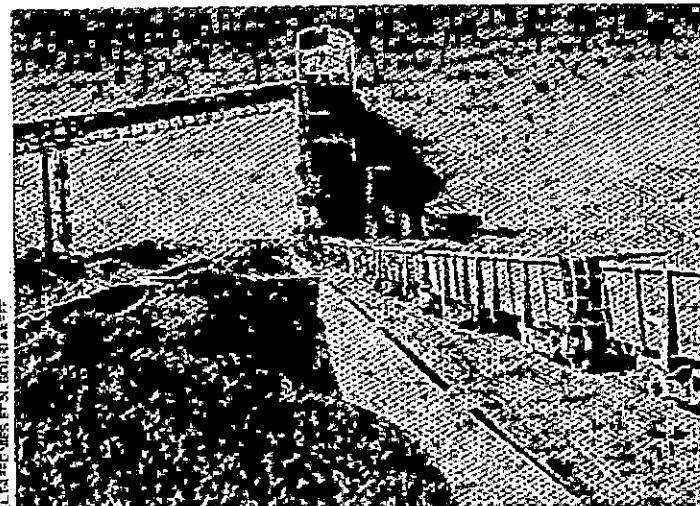
PERMIS DE RECHERCHE. Sa superficie ne peut dépasser 1500 km² (groupes 1 à 6) et 10 000 km² (groupe 7). Il est accordé pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois.

PERMIS D'EXPLOITATION. Il ne peut être attribué qu'à une société de droit mauritanien reçue par le titulaire du permis de recherche. Il est accordé pour une période de trente ans et peut être renouvelé par tranches de dix ans sans limitation.

FISCALITÉ. La taxe rémunératoire est de 800 000 ouguiyas (UM) pour la délivrance, le renouvellement et le transfert du permis de recherche; de 2,5 millions UM pour la délivrance, le renouvellement, le transfert et l'apport en société du permis d'exploitation; de 1 million UM pour la délivrance et le renouvellement du permis de petite exploitation minière (maximum 2 km²); de 1,5 million UM pour la déclaration d'exploitation d'une carrière à grande échelle.

La redevance superficielle annuelle est de 250 UM/km² pour la première période de validité du permis de recherche; 500 UM/km² pour la deuxième et 1 000 UM/km² pour la troisième; 25 000 UM/km² pour les permis d'exploitation.

La redevance minière est calculée sur le prix de vente du produit résultant du dernier stade de transformation du minerai en Mauritanie, elle est déductible du résultat imposable dans la limite maximale de l'équivalent de 7 % du chiffre d'affaires de l'exercice. Taux: 1,5 % pour les substances du groupe 1; 1,5 % pour celles du groupe 2, sauf l'or (3 %); 5 % pour celles du groupe 3; 1,5 % pour celles du groupe 4; 3 % pour celles du groupe 5; 5 % pour celles des groupes 6 et 7; 0 % pour les carrières.



LE TRAIN MINÉRALIER DE LA SNIM

C'est le convoi ferroviaire le plus long du monde: 2,5 km. Tractés par des locomotives diesel, les 210 wagons transportent 18 000 tonnes de minerai de fer de Zouérat au port de Nouadhibou (700 km).

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout projet ou action pouvant générer des pollutions de diverse nature ou dégrader l'environnement physique, chimique, biologique et humain devra être procédé par une « étude d'impact environnementale » (EIE) à court, moyen et long termes. Les petits projets sont soumis à une « notice d'impact environnemental » (NIE). Pendant la durée des activités, l'entreprise doit se doter d'un « système de gestion de l'environnement » (SGE) et réaliser un audit annuel dont les conclusions sont transmises aux autorités compétentes.

L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC, 25 %) ne frappe pas les exploitations minières pendant les trois premières années d'activité.

Dividendes: les sommes réinvesties sont exonérées de l'impôt. Une retenue de 16 % est appliquée aux dividendes exportés.

(Pour plus de précisions, voir le décret n° 2003.002 du 14 janvier 2003 fixant les taxes et redevances minières.)

CONVENTION MINIÈRE. Selon la loi n° 2002.002 du 20 janvier 2002, les permis de recherche et d'exploitation sont assortis d'une convention minière type conclue entre le demandeur du permis et l'Etat mauritanien représenté par le ministre chargé des Mines. Cette convention est approuvée par décret pris en Conseil des ministres. Elle en détermine les conditions générales, économiques, financières, fiscales et douanières, notamment les impôts et taxes, les amortissements, les plus-values, les déductions diverses, les impôts sur le revenu, les impôts indirects, les impôts au profit des collectivités locales, les exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée pour les exportations, les procédures de dédouanement, les franchises douanières, les garanties, la stabilité d'exploitation, le règlement des litiges et la cession à d'autres personnes morales.

TITRES MINIERS. Le décret n° 99.166 du 30 décembre 1999 définit le rôle de l'Unité du cadastre minier ainsi que les procédures concernant les autorisations de reconnaissance, les permis de recherche et les permis d'exploitation.

POLICE DES MINES. Le décret n° 2000.139 du 21 novembre 2000 vise à prévoir et mettre fin aux dommages imputables aux activités de recherche et d'exploitation, à contrôler et à suivre la conduite des opérations minières et, d'une façon générale, à faire respecter les dispositions prévues par la loi minière et ses textes d'application. La police des mines s'applique indifféremment aux travaux d'extraction à ciel ouvert ou souterrains ainsi qu'aux installations de surface. Les travaux sont soumis à une déclaration préalable à l'administration des mines. L'exploitant est tenu de faire éléction de domicile en Mauritanie. Il est tenu de conserver dans ses bureaux des plans à jour des travaux souterrains et en surface. Il établit et tient à jour un document qui détermine les risques auxquels le personnel est susceptible d'être exposé et qui précise les mesures permettant de garantir la sécurité et la santé du personnel. Tout fait, incident ou accident doit être porté sans délai à la connaissance de l'administration des mines.

Le code des hydrocarbures

CHAMP D'APPLICATION. L'ordonnance n° 88.151 du 13 novembre 1988 fixe le régime juridique et fiscal de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures. Elle a été complétée en 1994 par le contrat type de partage de production et par un régime fiscal simplifié au profit des opérateurs pétroliers (qui a été adopté le 6 juillet 2004).

DE LA PROPRIÉTÉ DES GISEMENTS. Les gisements ou accumulations naturelles d'hydrocarbures solides, liquides ou gazeux existant en Mauritanie, y compris dans les eaux intérieures et la zone économique exclusive, sont la pro-

QUELQUES CONSEILS UTILES

Aussi parfait soit il, un cadre légal n'est qu'un élément dans la prise de décision et dans la réussite d'une entreprise. Un investissement étranger nécessite quelques conseils :

- avoir une grande volonté de réussir;
- comprendre le pays, sa culture et son histoire;
- bien étudier le marché sous tous ses aspects;
- trouver de bons partenaires et les convaincre;
- se comporter de façon exemplaire;
- éviter l'apparat;
- tenir sa parole avec le plus haut gradé comme avec le petit ouvrier;
- ne pas prendre les Mauriciens pour des imbeaux;
- ne pas recourir à un bataillon d'expatriés, mais former, intégrer et payer correctement la main-d'œuvre locale.

priété de l'Etat. La recherche, l'exploitation ainsi que leur transport, leur stockage et leur vente sont d'intérêt public. L'Etat peut entreprendre ses opérations soit directement soit par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales ou physiques, nationales ou étrangères, agissant à titre conjoint et solidaire, par des contrats de quelque nature que ce soit, notamment des contrats de service ou de partage de la production. Lesdits contrats seront soumis à approbation législative.

ATTRIBUTION DES PERMIS. Le choix du titulaire des droits exclusifs d'exploration et d'exploitation sur un périmètre défini se fera par appel d'offres international ou par toute autre procédure permettant de procurer à l'Etat mauritanien les conditions les plus favorables. Les parties contractantes s'engagent à résoudre par voie amiable tout litige pouvant naître de l'interprétation ou de l'application du contrat; en cas d'échec et si le contrat le prévoit, les parties recourent à l'arbitrage (fiscalité ; voir page 39).

DURÉE DES PERMIS. La durée d'un permis de recherche ne peut être supérieure à trois ans, renouvelable à deux reprises. En cas de découverte, le permis peut être renouvelé pour une durée maximum de cinq ans sur le périmètre délimité par la surface du gisement. Des autorisations non exclusives de reconnaissance géologique ou géophysique, d'une durée maximum d'un an, peuvent être accordées simultanément sur des zones non couvertes.

EXPLOITATION. Chaque découverte jugée commerciale par le titulaire du permis lui donnera droit exclusif sur demande à l'octroi d'un permis d'exploitation. Si le titulaire en décide autrement, le gouvernement pourra, conformément au contrat, faire exploiter pour son compte ladite découverte par une entreprise de son choix, sans contrepartie pour ledit titulaire. La durée du permis d'exploitation est au maximum de vingt-cinq ans, renouvelable à deux reprises par période maximum de dix ans. La part de production revenant à l'entreprise pourra, selon les modalités spécifiées dans le contrat, être exportée librement et en franchise de tous droits et taxes à l'exportation, sauf vers les pays déclarés hostiles à la Mauritanie.

LES ENGAGEMENTS DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES

Dans le contrat type de partage de production, qui couvre la durée de l'exploration et de l'exploitation, les compagnies pétrolières s'engagent notamment :

- à réaliser les opérations prévues et à respecter les règles de l'art de l'industrie pétrolière internationale;
- à fournir tous les moyens financiers et techniques au bon déroulement des opérations et à en supporter tous les risques liés;
- à rendre au gouvernement au moins 25 % de la superficie du périmètre d'exploration à l'occasion de chaque rendivellement;

- à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de l'environnement;
- à notifier toute découverte par écrit au ministre aussi tôt que possible;
- à assurer l'emploi en priorité à qualificatif local ou personnel mauritanien, et à contribuer à la formation et au perfectionnement de ce personnel;
- à satisfaire en priorité les besoins de la consommation intérieure de la Mauritanie dans le cas où le gouvernement ne peut le faire sur la part qui lui revient. La vente se fera au prix du marché et en dollars.

Le code des pêches

CHAMP D'APPLICATION. Les dispositions de la loi n° 2000-025 du 24 janvier 2000 sont applicables aux eaux maritimes intérieures, à la mer territoriale et à la zone économique exclusive ainsi qu'aux eaux salées ou saumâtres des estuaires et embouchures du fleuve Sénégal sous juridiction mauritanienne.

DE LA GESTION DES PÊCHERIES. Le ministre chargé des Pêches établit des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries; annuels ou pluriannuels, après avis du Conseil consultatif national pour l'aménagement et la gestion des pêcheries et de l'organisme chargé de la recherche océanographique et compilation des organisations professionnelles concernées ainsi que de toute autre personne dont l'avis est jugé nécessaire. Ces plans font l'objet de mesures de publique et sont révisables périodiquement en fonction de l'évolution des données qui caractérisent les pêcheries.

DU DROIT DE PÊCHE DES NAVIRES ÉTRANGERS. Les navires de pêche étrangers peuvent être autorisés à pêcher dans les eaux mauritanienes dans le cadre d'accords internationaux ou autres arrangements conclus entre la Mauritanie et la partie étrangère dont ils battent le pavillon ou dans les ports de laquelle ils sont immatriculés. Ces accords ou arrangements doivent notamment:

- spécifier le nombre et les caractéristiques techniques des navires de pêche dont les opérations sont permises ainsi que les types de pêche, les espèces et les tonnages dont la capture est autorisée;
- définir le montant des redevances ou autres paiements ou prestations en espèces ou en nature. Les clauses financières des accords ainsi que celles relatives à l'effort de pêche seront de préférence valables pour des périodes au plus égales à douze mois;

- contenir une clause relative à la communication périodique et régulière, par les armateurs, au service compétent du ministère chargé des Pêches, des données statistiques sur les captures dans les conditions qui auront été reçues;

- prévoir l'obligation de l'Etat du pavillon ou de toute autre entité compétente d'adopter toutes les mesures appropriées afin de garantir que ses navires respectent les termes et conditions des accords ou arrangements et les dispositions pertinentes des lois et règlements de la Mauritanie, et notamment les dispositions des plans d'aménagement ainsi que les formalités douanières relatives aux mouvements des navires et à l'exportation de leurs captures.

DU DÉBARQUEMENT DES CAPTURES EN MAURITANIE. Les navires de pêche autorisés à opérer dans les eaux mauritanienes sont astreints au débarquement de leurs produits et captures dans les ports de Mauritanie. Par débarquement, on entend la mise effective à terre de tous les produits-pêchés en vue de leur stockage, traitement, transformation ou exportation. Toutefois, pour des raisons techniques, le ministre chargé des Pêches pourra autoriser le transbordement en rade des captures, sous contrôle douanier, en assimilation au débarquement. Des dérogations peuvent être accordées par décret aux navires de

PATRIMOINE NATIONAL

Les ressources halieutiques constituent un patrimoine national. L'Etat définit une strateégie visant à protéger ces ressources et à permettre leur exploitation durable de manière à préserver l'équilibre des écosystèmes et de l'habitat aquatique. Le droit de pêche appartient donc à l'Etat qui en autorise l'exercice conformément aux dispositions de la loi et des règlements en vigueur.

pêche étrangers pour des raisons techniques, économiques ou de politique générale. Toutefois aucune dérogation ne pourra être accordée aux navires céphalopodiens ou aux navires destinés à la capture des espèces pour lesquelles le plan d'aménagement et de gestion des pêches exclut toute dérogation.

DU RÉGIME DES LICENCES. Les activités de pêche dans les eaux mauritanienes sont soumises à autorisation préalable du ministre chargé des Pêches. Aucun navire de pêche, national ou étranger, ne pourra donc se livrer à des activités de pêche dans les eaux mauritanienes s'il n'est titulaire d'une licence ou d'autorisation de pêche. La licence est émise pour un navire exerçant un type de pêche précis à l'aide d'un équipement donné, dans une zone déterminée et pour une durée maximale d'un an. Un navire ne peut bénéficier que d'une seule licence de pêche pour une même période donnée, sauf dispositions réglementaires spéciales. L'octroi ou le renouvellement de la licence est subordonné au paiement d'une redevance ou d'autres droits dont le montant et les modalités de versement sont fixés par les textes appropriés. Les transferts de licences de pêche ne peuvent être autorisés qu'à titre exceptionnel par le ministre chargé des Pêches.

DE LA DÉCLARATION DES CAPTURES. Les navires doivent transmettre à l'autorité compétente les données statistiques et les informations sur les captures réalisées, dans les formes et délais prescrits par arrêté du ministre. Ils sont tenus de communiquer à l'administration compétente les informations indiquant le moment et le lieu de leurs entrées et sorties des eaux mauritanienes, leur position à intervalles réguliers, leurs emprisons et autres justificatifs ou captures éventuelles effectuées. Pour plus de détails, voir notamment le décret n° 2002-073 du 1^{er} octobre 2002 portant sur les plans d'aménagement et de gestion des pêches, le Conseil consultatif national pour l'aménagement et le développement des pêches, les différentes catégories de pêches commerciale et les licences de pêche. Ce Conseil est chargé notamment de donner un avis préalable sur les plans d'aménagement et de gestion des pêches.



PROMOUVOIR LA PÊCHE ARTISANALE

Plusieurs programmes de formation de jeunes sont en cours. Ils vont permettre de redynamiser le secteur de la pêche artisanale dont la production demeure faible: autour de 25 000 tonnes par an.

CARTE TOURISTIQUE

- Route principale
- Piste
- Voie ferrée
- Aéroport international
- Aérodrorome
- Hôtel
- Campement ou gîte

- Campement de chasse
- Centre de pêche sportive
- Contraté pour ville
- Site archéologique
- Villa romaine
- Marché
- Réservoir

MAROC
SAHARA OCCIDENTAL

TIRIS ZEMMOUR

Baie de l'Étoile

DAKHLET NOUADHIBOU

Réserve sauvage
des îles Blanches
(lémuriens monosyllabiques)

PARC NATIONAL
DU BANC D'ARGuin

Océan
ATLANTIQUE

SENÉGAL

ADRAR

TAGANT

HODH EL GHARBI

MALI



OÙ S'INFORMER

ALGÉRIE

MALI

HODH ECH CHARGUI

Dadada
Héra

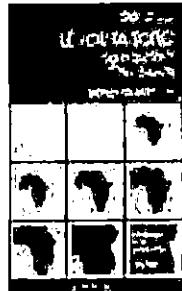
100 km

Idé

Une des particularités mauritanienes réside dans la profusion des sources d'informations. Entre les organes officiels (l'Agence mauritanienne d'information, le quotidien *Horizons*, le site du gouvernement www.mauritania.mr) et les organes institutionnels (notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, etc.), il y une abondance de journaux privés libres dont la lecture est conseillée si l'on veut tâter le pouls de la société mauritanienne. Ils sont certes de valeur inégale, mais leur prix est abordable (100 à 200 ouguiyas). Sans être exhaustif, citons notamment le quotidien *Nouakchott Info* et les hebdomadiers *La Tribune*, *Le Calame*, *Challenge*, *L'Authentique*, *Le Journal du jeudi*, *La Presse*, *La Nouvelle Expression*, *L'Éveil*, *L'Essor*...

À cela s'ajoutent les nombreux sites Internet privés et personnels. Plusieurs voyageurs, tombés amoureux du pays, ont publié leurs impressions et leurs photos de voyage. Signalons en particulier :

- <http://mireille.free.fr/Mauritanie.html> (désert mauritanien);
- <http://fronto.free.fr/dev.htm> (développement et transports);
- <http://agirard.free.fr/mauritanie.htm> (album photos);
- <http://mf.ehret.free.fr> (Chinguetti);
- <http://www.poussieresdetoiles.com> (trekking).



Un itinéraire du peuplement saharien sur la culture et les institutions des sociétés peules
La Fouka Tora, de Oumar Ba, éd. L'Harmattan, Paris, 1977, 426 pages.



Une chronique politico-militaire de la société mauritanienne précoloniale.
Éléments de l'histoire de la Mauritanie, d'Abdoullah Wedoud Ndiad Cheikh, éd. CCF, Nouakchott, 1988, 136 pages.

- Actes Sud, coll. Babel, 1991. (Récit).
- *Mémoire du pays maure*, de Monique Vérine, éd. Ibis Press, 2001. (Récit).
- *Pieds nus à travers la Mauritanie (1933-1934)*, d'Orlette du Pingaudean rééd. Phébus, 1992. (Récit).
- *Préhistoire de la Mauritanie*, de Robert Vernet, CCF de Nouakchott/éd. Sépiu, 1993. (Étude).
- *Sur la route des caravanes, d'Atar à Néma*, ouvrage collectif, éd. Sépiu, 2000. (Guide).
- *Terre des hommes*, d'Antoine de Saint-Exupéry, éd. Gallimard, 1926. (Récit).
- *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, de Philippe Marchesini, éd. Karthala, 1992. (Étude).
- *Villes de sable, les cités bibliothèques du désert mauritanien*, d'Anne-Marie Tolba et Seige Sibet, éd. Hazan, 1999. (Guide, architecture).

La Mauritanie est par ailleurs présente dans de nombreux beaux livres consacrés au désert du Sahara.

LITTÉRATURE MAURITANIENNE.

De tous les genres, la poésie est depuis toujours le plus prisé. Elle connaît traditionnellement diverses formes: le cheer en arabe classique, le legna en hassaniya. Le tēebia est réservé aux femmes. Le legna et le cheer sont l'objet d'une nedwa, sorte de réunion poétique, et sont chantés par les griots. Chez les Peuls, les thèmes abordés (pastoral, religieux, amoureux...) définissent les genres poétiques.

La littérature mauritanienne en langue française a encore du mal à percer. Les écrivains sont peu nombreux, la diffusion de leurs œuvres reste modeste. Le plus ancien est Oumar Ba (né en 1917), qui a étudié la culture des Peuls. Ousmane Moussa Diagana, de

son côté, a écrit sur les Soninkés. Téne Youssouf Gueye a abordé tous les genres. De nouveaux romanciers sont apparus dans les années 1980 notamment Moussa Ould Ebnou et El Ghassem Ould Ahmedou. Voici une liste sélective des auteurs le plus souvent répertoriés. Certains titres sont épuisés ou ont été publiés à compte d'auteur.

Oumar Ba

- *Les Mysteria du Brant*, Nouakchott 1967. (Roman ethnologique).
- *Poèmes pour modernes*, Nouakchott, 1965. (Poésie).
- *Paroles plaisirées au cœur et à l'oreille*, 1977. (Poésie).
- *Odes subéliennes*, La Pensée universelle, 1978. (Poésie).

Ousmane Moussa Diagana

- *Chants traditionnels en pays soninké*, L'Harmattan, 1991. (Tradition orale).
- *Notes de rires pour une symphonie amoureuse*, éd. Nouvelles du Sud 1994. (Poésie).
- *Cherguitut*, éd. Le Bruit des autres, 1999. (Poésie).

Téne Youssouf Gueye

- *A l'orée du Sâbel*, éd. NFA (Dakar), 1975. (Nouvelles).
- *Sabéennes*, éd. NFA, 1975. (Poésie).
- *Les Exilés du Goumel*, éd. NFA, 1975. (Drame historique).
- *Rellâ, ou les Voies de l'horizonte*, éd. NFA, 1983. (Roman).

Moussa Diagana

- *La légende du Wadadi vue par Sta Yatakéni*, éd. L'Harmattan, 1989. (Théâtre).

El Ghassem Ould Ahmedou

- *Le Génie des sables*, éd. L'Harmattan, 1993. (Récit).
- *Le Dernier des nomades*, éd. L'Harmattan, 1994. (Roman).

DE LA VIE DANS LE DÉSERT

Des pierres, des dunes, des collines abruptes et des bosquets de sable bordés de bâti, ces touffes d'herbe sèche... Au nord de la Mauritanie, c'est le Sahara. « Les hommes ? Il en existe, je crois, six ou sept. Je les ai aperçus il y a des années. Mais on ne sait jamais où les trouver. Le vent les promène », disait la veille au Petit-Prince d'Antoine de Saint-Exupéry. C'est vrai. Ils apparaissent parfois, à la tête ou au milieu de longues caravanes de dromadaires chargés de blocs de sel, échappées

pour les villages qui survivent accrochés à ses basques, l'un parce qu'il stocke une réserve de traverses, l'autre parce qu'il détient une citerne d'eau, le troisième parce qu'il héberge l'équipe de dessinateurs, les « tueurs de dunes », comme on les appelle là-bas.

Un train, c'est trois ou quatre motrices consécutives, une force suffisante pour tracter les deux cents wagons, chargés de minerai jusqu'à la gueule, qu'on leur adjoint. Quand il apparaît, le petit monde du désert s'agit. Les scorpions, les centaines, les insectes jusque-là cachés dans les replis du sable, s'éloignent en hâte. Brusquement devenus proies faciles, ils attirent les quelques oiseaux chasseurs du Sahara, les ouraroles et les calices dont la peau est si épaisse qu'elle doit être ôtée comme celle d'un lapin pour que l'homme puisse les manger. Le gros dromadaire paese, nimbé d'une aube lumineuse noire, puis le désert retourne à son silence.

Seule autre activité de la voie unique, le petit train touristique qui promène de rares touristes entre Zouerate et Choum. Dans

un confort digne de l'Orient-Express des siècles passés, il permet de traverser des paysages magnifiques sans manger trop de sable, voire de faire un crocquet par Ben Amira, le plus gros monolithie d'Afrique, haut de 350 mètres. Cachees dans ses entrailles, quelques peintures rupestres témoignent de la présence de nos ancêtres *homo sapiens sapiens*, installés dans les parages il y a quelques milliers d'années, sur le bord de lacs disparus depuis longtemps. Voilà pourquoi on trouve parfois ces miracles du désert appelés *ripple marks* (solidification des marques de vagues sur un fond asséché) et divers outils de pierre taillée ou polie.



Le désert mauritanien cache des trésors insoupçonnés : des paysages granitiques, des peintures rupestres... À découvrir à bord du petit train touristique reliant Zouerate à Choum.

d'un temps ancien où l'homme parvenait à vivre en osmose avec la nature, même hostile.

Ils ne sont plus les seuls à parcourir les immenses moulantes. Luttant contre les barkanes, ces dunes mobiles que le vent sculpte en demi-lunes et qui menacent à chaque instant d'engloutir le travail des hommes, une vraie ferme relève le port de Nouadhibou à Zouerate, ville minière du cœur de l'Adrar. Sept cent kilomètres de rails chauffés à blanc par le soleil le jour, fagotés par le froid impitoyable – qui frôle parfois le zéro degré – dès la nuit venue.

La voie est destinée en priorité aux trains minéraliers. L'attraction du jour



Voyage au cœur du désert mauritanien, sur le chemin des légendaires caravanes chameérières
Sur la route des caravanes, éd. Sépia, Paris, 2000, 90 pages.

Moussa Ould Ebnou

- *L'Amour impossible*, éd. L'Harmattan, 1990. (Roman).
- *Barzakh*, éd. L'Harmattan, 1994.

Ahmedou Ould Abdel Kader

- *Les noms changent*, Dar el Bahth (Beyrouth), 1981 (Roman en arabe).
- *La Tombouctou magnifique*, Tunis, 1981 (Roman, en arabe)

Assane Youssoufi Diallo Moussa

- *Leydani*, P.-J. Oswald, 1967. (Poésie).
- *La Marche du futur*, 1981. (Présent).

Pour une vue générale

- *Guide de la littérature mauritanienne*. Une anthologie méthodique, sous la direction de Nicolas Martin-Granel, éd. L'Harmattan, 1992.

Contacts utiles

Présidence de la République

Tél. : 525 25 81 • Fax: 525 98 01

Présidence

Tél. : 525 15 27 • Fax: 525 68 90

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

Tél. : 525 58 60 • Fax: 525 28 60

Ministère de la Justice

Tél. : 525 82 04 • Fax: 525 70 02

Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

Tél. : 525 20 20

Ministère des Finances

Tél. : 525 43 94 • Fax: 525 31 14

Ministère des Affaires économiques et du Développement

Tél. : 525 07 55 • Fax: 525 51 10

Ministère des Pêches

et de l'Économie maritime

Tél. : 525 46 07 • Fax: 525 31 46

Ministère des Mines

et de l'Industrie

Tél. : 525 30 83 • Fax: 525 69 37

Ministère du Commerce,

de l'Artisanat et du Tourisme

Tél. : 525 81 82 • Fax: 525 10 57

Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement

Tel. : 525 72 20 • Fax: 525 31 49

Gulches unique

des investissements

Tél. : 529 04 35 • Fax: 529 04 35

Agence mauritanienne d'exécution des travaux d'intérêt public pour l'emploi (Amextipe)

Tél. : 525 76 52 • Fax: 525 76 13

SITES INTERNET

Portail officiel
www.mauritanie.mr

Agence mauritanienne d'information
www.ami.mr

Banque centrale de Mauritanie
www.bcm.mr

Office national de la statistique
www.onis.mr

Société nationale industrielle et minière
www.snitm.com

Portail sur la vie économique et sociale
www.e-mauritanie.net

Groupe de presse Nouakchott Info
www.mapeci.com

La Mauritanie Online
www.inform.mr

Protection de la nature en Mauritanie
www.iucn.org/places/mauritania

Banque mondiale
www.worldbank.org

Fonds monétaire international
www.imf.org

Indicatif
téléphonique:
222



LA MAURITANIE : S'INVESTIR AVANT D'INVESTIR

Théodore Monod, en croisant le désert mauritanien, parlait de « l'apprentissage de la soumission ». C'est probablement dans cet état d'esprit que l'entraîner (ou aborder ce pays, situé aux confins du Maghreb central et de l'Afrique subsaharienne, et où le caractère des hommes s'est forgé au contact d'exigences de survie, dans un environnement naturel hostile et imposant une organisation communautaire très élaborée. Face à l'endurance, à la complexité et à la patience de ses interlocuteurs, le visiteur étranger, homme d'affaires ou touriste, doit en effet oublier ses impératifs habituels de rapidité et sa logique cartesiane. D'une courtoisie rare qui oblige à deviner le refus, l'hôte mauritanien est également d'une hospitalité dont la qualité peut faire oublier l'élémentaire prudence à adopter dans la recherche de l'indispensable partenariat. Investir en Mauritanie suppose, au préalable, de s'y investir.

Mal connue, si ce n'est inconnue de la plupart, la Mauritanie entre dans le XXI^e siècle avec une nouvelle séduction que lui confère son très prochain statut de pétrolier (la valeur de sa production annuelle offshore pourrait atteindre ou dépasser 3 milliards de dollars dès 2007, soit trois fois son PIB annuel). Longtemps limités aux ressources de la pêche, de l'exploitation des mines de fer et de l'aide internationale, les investissements sont aujourd'hui stoppés par des projets privés qui sécurise une législation parmi les plus attractives d'Afrique. Si le pétrole, le gaz et les minerais sont, à l'évidence, porteurs d'opportunités immédiates, l'ensemble des secteurs économiques du pays va connaître une croissance très significative. Après celui des « coups », le temps d'une approche stratégique semble venu pour les entreprises étrangères

Au-delà de facteurs propres, l'attractivité de la Mauritanie est également par son appartenance à un nouvel espace sous-régional informel, mais dont la réalité économique s'affirme, constitué avec le Maroc et le Mali. Le récent bitumage de l'axe Bamako-Nouakchott, et la construction, en cours d'achèvement, de la route Nourkchott-Mogadiscio-Casablanca en sont les manifestations premières. Le Maroc peut y trouver de nouveaux débouchés pour ses produits, le Mali une autre respiration atlantique et un partenariat dans l'exploitation du pétrole qu'il espère trouver chez lui à brève relâche, et la Mauritanie une stabilité politique et une assise régionale indispensables à sa croissance.

Longtemps barrière, la Mauritanie devient le premier véritable pont entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Opportunité réelle, la valorisation des ressources naturelles de la Mauritanie est également un défi majeur pour ses responsables. Il ne sera gagné qu'à la condition qu'elle permette une réduction forte de la pauvreté, une répartition juste des fruits de la croissance et un nouvel épanouissement démocratique, sans quoi aucun développement ne sera durable. C'est l'intérêt des partenaires internationaux et des investisseurs d'y veiller également en contribuant, individuellement et collectivement, à la réduction du déficit de formation professionnelle et à la création de nouvelles richesses, étant entendu qu'ils devront pouvoir compter sur un statut de droit, seul susceptible de garantir leur présence et la pérennité de leurs engagements.

* Président de DIA SA, société spécialisée dans l'accompagnement stratégique et technique en Afrique basée à Arès, Provence (France), et administrateur de la Banque pour le commerce et l'industrie Mauritanie et CB-Mauritanie (Gathering International Services).

CARTE ADMINISTRATIVE

La Mauritanie est divisée en douze wilayas (régions), la capitale, Nouakchott, ayant le statut de district.

